

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1030

7 avril 2016

SOMMAIRE

4C Holding S.A.	49424	MRE-Silverstone-I S.A.	49430
ABV Invest S.A.	49425	Nadi Holding S.à r.l.	49431
Albastro Investholding S.à r.l.	49426	Nautilus Bad Kultur S.A.	49431
AMF International Holding S.A.	49426	NEP Senec Gardens S. à r.l.	49431
Antracit Créations S.A.	49426	Nis Ganesha S.A.	49428
Arrow S.A.	49426	OCM Luxembourg Alisio Topco S.à r.l.	49432
Axius European CLO S.A.	49424	OCM Luxembourg EPF III Tie Holdings S.à r.l.	49433
Capital Financial Holdings Luxembourg SA	49427	OneBeacon Investments (Luxembourg) S.à r.l.	49432
CdR Capital S.à r.l.	49427	Optimissimus Dudelage Sàrl	49433
C&MI Holding	49425	PABC Processing S.à r.l.	49396
FAGE International S.A.	49394	Pro-Toitures S.A.	49439
Greeneden Topco S.C.A.	49434	RHC Dutch Residential Investment GP 2 S.à r.l.	49439
ICBPI Luxco S.à r.l.	49396	Rowan California S.à r.l.	49433
Lima Hodco (Luxembourg) S.à r.l.	49398	Rowan Finanz S.à r.l.	49434
Management-Investment-Consulting A.G. ...	49428	Rowan Offshore Luxembourg S.à r.l.	49440
Mattheeuws Eric Lux S.A.	49429	Sagittarius Investissements S.A.	49434
MBR Luxembourg	49429	Sonelec S.à r.l.	49428
MBR Luxembourg	49429	William Blair FCP	49427
MCT Luxembourg Management S.à r.l.	49430	Zelta Assets	49424
MIR Capital Management S.A.	49430		
Montecristo Capital Management	49427		

FAGE International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 171.651.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December,
before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of FAGE International S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.651 (the Company).

The Company was incorporated on September 25, 2012, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial), number 2604, dated October 19, 2012. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglister, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 1, 2015, and published in the Memorial, number 2997, dated November 2, 2015.

The Meeting is opened at 5 p.m. and chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address in Pétange (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary Mrs Marisa GOMES, private employee, with professional address in Pétange (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer Mrs Marisa GOMES, private employee, with professional address in Pétange (the Scrutineer and together with the Chairman and the Secretary forming the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I. the appearing parties are the representatives of the shareholders (the Shareholders) of FAGE International S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 1,000,000.-having its registered office at 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated on September 25, 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, number 2604 on October 19, 2012 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg) under number B 171.651 (the Company) by virtue of powers of attorneys having been signed ne varietur by the Shareholders which shall remain attach to the present deed.

II. the Shareholders wish to pass resolutions on the following items:

1. Transfer the registered office of the Company from 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg to 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen;

2. Subsequent amendment of article 2.1 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

“ **Art. 2.1.** The Company’s registered office is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”;

3. Delegation of powers to any manager of the Company, with full power of substitution, each acting individually, under his sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the relevant notices in respect of the above resolutions with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to execute, deliver and perform under any documents necessary or useful for such a purpose; and

4. Miscellaneous.

III. the Shareholders hereby take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg to 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 2.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above change so that it shall now read as follows:

“ **Art. 2.1.** The Company’s registered office is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour de décembre,
par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de FAGE International S.A., une société anonyme dont le siège social est établi au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.651 (la Société).

La Société a été constituée le 25 septembre 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 2604 du 19 octobre 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 1^{er} septembre 2015 et publié au Mémorial sous le numéro 2997 du 2 novembre 2015.

L'Assemblée est ouverte à 17heures et présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Pétange (le Président).

Le Président nomme comme secrétaire Madame Marisa GOMES, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe à Pétange (le Secrétaire).

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Marisa GOMES, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe à Pétange (le Scrutateur et avec le Président et le Secrétaire, constituant le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. les parties comparantes sont les représentants des actionnaires (les Actionnaires) de FAGE International S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de USD 1.000.000,-, dont le siège social est situé au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 25 septembre 2012 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, N° 2604 du 19 octobre 2012 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 171.651 (la Société), en vertu de procurations signées ne varietur par les Actionnaires qui resteront annexées au présent acte.

II. Les Actionnaires souhaitent prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Transfert du siège social de la Société du 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg au 5, rue des Primeurs, L-2361 Luxembourg.

2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.1.** Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»;

3. Délégation des pouvoirs à tout gérant de la Société, avec plein pouvoir de substitution, chacun agissant individuellement, sous sa seule signature, de procéder, pour compte de la Société, à l'enregistrement des réquisitions relatives aux résolutions précitées auprès du Registre de Commerce et des Sociétés et, d'exécuter, délivrer et rédiger tout document nécessaire ou utile dans ce cadre; et

4. Divers.

III. Les Actionnaires prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident de transférer le siège social de la Société du 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article 2.1 des statuts de la Société afin de refléter la modification ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.1.** Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du

Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, constate qu'à la requête des parties comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31332. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016053595/124.

(160012338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

**PABC Processing S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ICBPI Luxco S.à r.l.).**

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 202.467.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of December,
before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

1. Pantheon Global Co-Investment Opportunities Fund II, L.P., a limited partnership, formed under the laws of the state of Delaware (United States of America), having its registered office at 160 Greentree DR Street 101, Dover, Kent, Delaware 19904 (United States of America) and registered with the Division of Corporations of Delaware under number 5221835 hereby represented by its general partner being PGCO II GP, LLC, a limited liability company, incorporated under the laws of the state of Delaware (United States of America), having its registered office at 160 Greentree DR Street 101, Dover, Kent, Delaware 19904 (United States of America) and registered with the Division of Corporations of Delaware under number 5221832 (the "PGOF II");

2. Pantheon Global Co-Investment Opportunities Fund III, L.P., a limited partnership, formed under the laws of the state of Delaware (United States of America), having its registered office at 160 Greentree DR Street 101, Dover, Kent, Delaware 19904 (United States of America) and registered with the Division of Corporations of Delaware under number 5646614 hereby represented by its general partner being PGCO III GP, LLC, a limited liability company, incorporated under the laws of the state of Delaware (United States of America), having its registered office at 160 Greentree DR Street 101, Dover, Kent, Delaware 19904 (United States of America) and registered with the Division of Corporations of Delaware under number 5646612 (the "PGOF III");

3. Pantheon Multi-Strategy Co-Investment Program 2014, L.P., a limited partnership, formed under the laws of the state of Delaware (United States of America), having its registered office at 160 Greentree DR Street 101, Dover, Kent, Delaware 19904 (United States of America) and registered with the Division of Corporations of Delaware under number 5514581 hereby represented by its general partner being Pantheon Multi-Strategy Program 2014 US GP, LLC, a limited liability company, incorporated under the laws of the state of Delaware (United States of America), having its registered office at 160 Greentree DR Street 101, Dover, Kent, Delaware 19904 (United States of America) and registered with the Division of Corporations of Delaware under number 5496499 (the "PMCP"); and

4. Pantheon International PLC, a public limited liability company, formed under the laws of England and Wales, having its registered office at Beaufort House, 51 New North Road, Exeter, Devon EX4 4EP, United Kingdom and registered with the Companies House under number 02147984 (the "PI")

Whereas PGOF II, PGOF III, PMCP and PI are together hereafter referred to as the "Founding Shareholders"

The Founding Shareholders are each here represented by Sofia Afonso-da Chao Conde, employee of notary Jacques Kessler, with business address in Petange (Grand Duchy of Luxembourg) (the "Representative"), by virtue of powers of attorney, which, after having been signed "ne varietur" by the Representative and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration

The Founding Shareholders, each as represented by the Representative, declared that they currently holds all the shares issued by ICBPI Luxco S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée)

incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed of 2 December 2015, in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with a corporate capital of twenty thousand euro (EUR 20,000.-), having its registered office at 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and in the course of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register. The articles of association of the Company (the "Articles of Association") have been not been amended since its incorporation.

The appearing parties, duly represented, have requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders resolves to amend article 2 of the Articles of Association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 2.** The Company exists under the name "PABC Processing S.à r.l."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze décembre,

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange (Grand Duché de Luxembourg)

Ont comparu:

1. Pantheon Global Co-Investment Opportunities Fund II, L.P., une société, existante et constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 160 Greentree DR Street 101, Dover, Kent, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du département des sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 5221835 représentée par son commandité PGCO II GP, LLC, une société existante et constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social à 160 Greentree DR Street 101, Dover, Kent, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du département des sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 5221832 (l'«PGOF II»),

2. Pantheon Global Co-Investment Opportunities Fund III, L.P., une société, existante et constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 160 Greentree DR Street 101, Dover, Kent, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du département des sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 5646614 représentée par son commandité PGCO III GP, LLC, une société existante et constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social à 160 Greentree DR Street 101, Dover, Kent, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du département des sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 5646612 (the "PGOF III"),

3. Pantheon Multi-Strategy Co-Investment Program 2014, L.P., une société, existante et constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 160 Greentree DR Street 101, Dover, Kent, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du département des sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 5514581 représentée par son commandité Pantheon Multi-Strategy Program 2014 US GP, LLC, une société existante et constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 160 Greentree DR Street 101, Dover, Kent, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du département des sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 5496499 (the "PMCP"), et

4. Pantheon International PLC, une société existante et constituée selon les lois d'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social à Beaufort House, 51 New North Road, Exeter, Devon EX4 4EP, Royaume Uni, et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 02147984 (the "PI"),

PGOF II, PGOF III, PMCP et PI, ci-après dénommés les «Associés Fondateurs»,

Les Associés Fondateurs sont représentés par Madame Sofia Afonso-da Chao Conde, employée du notaire Jacques Kessler, ayant son adresse professionnelle à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Mandataire»), en vertu de quatre procurations, qui, après avoir été paraphées et signées "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, seront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquelles comparantes, dûment représentée, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de ICBPI Luxco S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié du 2 décembre 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant un capital social de vingt mille euros (EUR 20.000), ayant son siège social au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Les comparants, dûment représentés, ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société existe sous la dénomination «PABC Processing S.à r.l.»

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30080. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016053664/114.

(160012645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Lima Hodco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 202.663.

In the year two thousand and sixteen, on the seventh day of January.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Lima Topco (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 202.548,

here represented by Mrs Anne Meouro, Employee, with professional address at 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2. Stichting Administratiekantoor Lima Manco, a foundation under Dutch law (stichting), having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its office address at Herikerbergweg 238, Luna ArenA, 1101

CM Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch trade register under number 64715655,

here represented by Mrs Anne Meouro, aforementioned, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

3. Mr. Peter Mensing, born in Amsterdam, on 12 March 1960, residing at Keizersgracht 741, 1017 DZ Amsterdam, The Netherlands,

here represented by Mrs Anne Meouro, aforementioned, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said powers of attorneys, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

Lima Topco (Luxembourg) S.à r.l., is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Lima Holdco (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 202.663, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 7 December 2015, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company). The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The Sole Shareholder representing the entire share capital declares having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda whereby Stichting Administratiekantoor Lima Manco and Mr. Peter Mensing participate and vote for the purpose of point 5 et seqq. only:

Agenda

1. Decisions to (i) create an additional class of shares in the share capital of the Company, the class C ordinary shares, themselves subdivided into class C.1 ordinary shares and class C.2 ordinary shares, and (ii) to subdivide the existing class A ordinary shares into class A.1 ordinary shares and class A.2 ordinary shares; the existing class B ordinary shares into class B.1 ordinary shares and class B.2 ordinary shares and the existing preference shares in class A preference shares,

themselves subdivided into class A.1 preference shares and class A.2 preference shares and class B preference shares, themselves subdivided into class B.1 preference shares and class B.2 preference shares with the rights and obligations set forth in the following restatement of the articles of association.

2. Subsequent conversion of the existing class A ordinary shares class B ordinary shares and preference shares into class A.1 ordinary shares.

3. Acceptance of (i) Stichting Administratiekantoor Lima Manco, a foundation under Dutch law (stichting), having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its office address at Herikerbergweg 238, Luna Arena, 1101 CM Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch trade register under number 64715655 and (ii) Mr. Peter Mensing born in Amsterdam, on 12 March 1960, residing at Keizersgracht 741, 1017 DZ Amsterdam, The Netherlands, as new shareholders of the Company.

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-three million one hundred forty-three thousand three hundred twelve euro (EUR 33,143,312) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to thirty-three million one hundred fifty-five thousand eight hundred twelve euro (EUR 33,155,812) through the issue of thirty-three million one hundred forty-three thousand three hundred twelve (33,143,312) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company.

6. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides (i) to create an additional class of shares in the share capital of the Company, the class C ordinary shares, themselves subdivided into class C.1 ordinary shares and class C.2 ordinary shares, and (ii) to subdivide the existing class A ordinary shares into class A.1 ordinary shares and class A.2 ordinary shares; the existing class B ordinary shares into class B.1 ordinary shares and class B.2 ordinary shares and the existing preference shares in class A preference shares, themselves subdivided into class A.1 preference shares and class A.2 preference shares and class B preference shares, themselves subdivided into class B.1 preference shares and class B.2 preference shares with the rights and obligations set forth in the following restatement of the articles of association.

Second resolution

The sole shareholder decides to convert the existing six hundred twenty-five (625) class A ordinary shares; the existing six hundred twenty-five (625) class B ordinary shares and the existing eleven thousand two hundred fifty (11,250) preference shares into twelve thousand five hundred (12,500) class A.1 ordinary shares.

Third resolution

The sole shareholder accepts (i) Stichting Administratiekantoor Lima Manco, a foundation under Dutch law (stichting), having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its office address at Herikerbergweg 238, Luna Arena, 1101 CM Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch trade register under number 64715655; and (ii) Mr. Peter Mensing born in Amsterdam, on 12 March 1960, residing at Keizersgracht 741, 1017 DZ Amsterdam, The Netherlands, as new shareholders of the Company.

Fourth resolution

The shareholders decides to increase the Company's share capital by an amount of thirty-three million one hundred forty-three thousand three hundred twelve euro (EUR 33,143,312) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to thirty-three million one hundred fifty-five thousand eight hundred twelve euro (EUR 33,155,812) through the issue of thirty-three million one hundred forty-three thousand three hundred twelve (33,143,312) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The newly issued shares have been subscribed as follows:

1. two million eight hundred seventy-five thousand three hundred (2,875,300) class A.2 ordinary shares; fourteen million three hundred seventy-six thousand five hundred six (14,376,506) class A.1 preference shares; and fourteen million three hundred seventy-six thousand five hundred six (14,376,506) class A.2 preference shares have been subscribed by Lima Topco (Luxembourg) S.à r.l. for the price of thirty-one million six hundred twenty-eight thousand three hundred twelve euro (EUR 31,628,312). The subscription price has been fully paid up through a contribution in cash;

2. twenty-two thousand six hundred seventy-seven (22,677) class A.1 ordinary shares; twenty-two thousand six hundred seventy-eight (22,678) class A.2 ordinary shares; two hundred twenty-six thousand eight hundred twenty-two (226,822) class A.1 preference shares; and two hundred twenty-six thousand eight hundred twenty-three (226,823) class A.2 preference shares have been subscribed by Mr. Peter Mensing for the price of four hundred ninety-nine thousand euro (EUR 499,000). The subscription price has been fully paid up through a contribution in cash.

3. thirty-three thousand three hundred twenty-one (33,321) class B.1 ordinary shares; thirty-three thousand three hundred twenty-one (33,321) class B.2 ordinary shares; one hundred forty-one thousand four hundred seventy-one (141,471) class

C.1 ordinary shares; one hundred forty-one thousand four hundred seventy-two (141,472) class C.2 ordinary shares; three hundred thirty-three thousand two hundred seven (333,207) class B.1 preference shares, and three hundred thirty-three thousand two hundred eight (333,208) class B.2 preference shares, have been subscribed by Stichting Administratiekantoor Lima Manco, for the price of one million sixteen thousand euro (EUR 1,016,000). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of eighty point twelve (80.12) class 1 profit certificates issued by Lunch Garden Holding NV on the date hereof and two thousand six hundred (2,600) class 2 profit certificates issued by Lunch Garden Holding NV on the date hereof in the aggregate amount of seven hundred sixty-four thousand four hundred thirty euro (EUR 764,430) and a contribution in cash in the amount of two hundred fifty-one thousand five hundred seventy euro (EUR 251,570).

The shares so subscribed by the shareholders mentioned above, have been fully paid-up by (i) a contribution in kind in the aggregate amount of seven hundred sixty-four thousand four hundred thirty euro (EUR 764,430) and (ii) a contribution in cash consisting of thirty-two million three hundred seventy-eight thousand eight hundred eighty-two euro (EUR 32,378,882).

Proofs of the existence and of the value of the above contributions has been produced to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of thirty-three million one hundred forty-three thousand three hundred twelve euro (EUR 33,143,312) is entirely allocated to the share capital.

As a consequence, Stichting Administratiekantoor Lima Manco and Mr. Peter Mensing join the extraordinary general meeting of the Company and vote on the following resolutions.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders decides to fully restate the articles of association of the Company, which shall henceforth now read as follows:

Name - registered office - object - duration

Art. 1. Form and Name. The name of the company is “Lima Holdco (Luxembourg) S. à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), these articles of incorporation (the Articles) and by any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

Art. 2. Purpose.

2.1. The Company's corporate purpose is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

2.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is incorporated for an unlimited period.

3.2. The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 4. Registered office.

4.1. The Company's registered office is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

4.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

IV. Capital - shares

Art. 5. Capital. The share capital is set thirty-three million one hundred fifty-five thousand eight hundred twelve euro (EUR 33,155,812), represented by (i) two million nine hundred thirty-three thousand one hundred fifty-five (2,933,155) class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares), themselves subdivided into thirty-five thousand one hundred seventy-seven (35,177) class A.1 ordinary shares (the Tranche A.1 Ordinary Shares) and two million eight hundred ninety-seven thousand nine hundred seventy-eight (2,897,978) class A.2 ordinary shares (the Tranche A.2 Ordinary Shares); (ii) sixty-six thousand six hundred forty-one (66,641) class B ordinary shares (the Class B Ordinary Shares) themselves subdivided into thirty-three thousand three hundred twenty-one (33,321) class B.1 ordinary shares (the Tranche B.1 Ordinary Shares) and thirty-three thousand three hundred twenty-one (33,321) class B.2 ordinary shares (the Tranche B.2 Ordinary Shares); (iii) two hundred eighty-two thousand nine hundred forty-three (282,943) class C ordinary shares (the Class C Ordinary Shares and together with the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares the Ordinary Shares) themselves subdivided into one hundred forty-one thousand four hundred seventy-one (141,471) class C.1 ordinary shares (the Tranche C.1 Ordinary Shares) and one hundred forty-one thousand four hundred seventy-two (141,472) class C.2 ordinary shares (the Tranche C.2 Ordinary Shares); (iv) twenty-nine million two hundred six thousand six hundred fifty-seven (29,206,657) class A preference shares (the Class A Preference Shares) themselves subdivided into fourteen million six hundred three thousand three hundred twenty-eight (14,603,328) class A.1 preference shares (the Tranche A.1 Preference Shares) and fourteen million six hundred three thousand three hundred twenty-nine (14,603,329) class A.2 preference shares (the Tranche A.2 Preference Shares) and (v) six hundred sixty-six thousand four hundred sixteen (666,416) class B preference shares (the Class B Preference Shares and together with the Class A Preference Shares the Preference Shares and together with the Ordinary Shares, the Shares) themselves subdivided into three hundred thirty-three thousand two hundred seven (333,207) class B.1 preference shares (the Tranche B.1 Preference Shares) and three hundred thirty-three thousand two hundred eight (333,208) class B.2 preference shares (the Tranche B.2 Preference Shares), in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.1. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The Shares are freely transferable between shareholders, subject to the provisions of any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the Shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital and subject to the provisions of any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

6.5. The transfer of Shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem its own Shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital

and, in each case, the redemption is made pro rata between the classes of Shares and, as among the holders of each class of Shares, pro rata to their respective holding of such class of Shares.

6.9. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Tranche, in whole but not in part, consisting of the repurchase and cancellation of all shares in issue in such Tranche as may be determined from time to time by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders of the Company. The Tranche A.1 Ordinary Shares may not be redeemed

6.10. The Ordinary A.2 Tranche shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Ordinary A.2 Tranche (the Ordinary A.2 Total Cancellation Amount) as defined below.

6.11. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of the Ordinary A.2 Tranche, such Ordinary A.2 Tranche gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Ordinary A.2 Tranche to the

Ordinary A.2 Available Amount (as defined below) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Ordinary A.2 Tranche shall receive from the Company an amount equal to the Ordinary A.2 Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the Ordinary A.2 Tranche held by them and cancelled.

6.12. The Ordinary A.2 Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Ordinary A.2 Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

6.13. The Ordinary A.2 Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the Ordinary A.2 Tranche. The Ordinary A.2 Total Cancellation Amount for the Ordinary A.2 Tranche shall be the Ordinary A.2 Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the Ordinary A.2 Tranche at the time of the cancellation of the Ordinary A.2 Tranche unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Ordinary A.2 Total Cancellation Amount shall never be higher than such Ordinary A.2 Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Ordinary A.2 Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.14. The Ordinary A.2 Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) attributable to the Ordinary A.2 Tranche on a proportionate basis, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the Ordinary A.2 Tranche to be cancelled, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) attributable to the Ordinary A.2 Tranche on a proportionate basis, (ii) any sums to be placed into undistributable reserve (s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) and to the extent that the holders of shares of the Ordinary A.2 Tranche would have been entitled to dividend distributions according to article 15 of these articles of association, so that: $OAAA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$. Whereby: OAAA = Ordinary A.2 Available Amount; NP = net profits (including carried forward profits); P = any freely distributable reserves; CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Ordinary A.2 Tranche to be cancelled; L = losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.15. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the Ordinary A.2 Tranche, the Ordinary A.2 Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.16. Each share of an Ordinary A Tranche becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the Relevant Class A Ordinary Shares.

6.17. The relevant Ordinary B Tranche shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Ordinary B Tranche (the Ordinary B Total Cancellation Amount) as defined below.

6.18. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of an Ordinary B Tranche (in the order provided for in article 6.23), such Ordinary B Tranche gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Ordinary B Tranche to the Ordinary B Available Amount (as defined below) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Ordinary B Tranche shall receive from the Company an amount equal to the Ordinary B Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Ordinary B Tranche held by them and cancelled.

6.19. The Ordinary B Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Ordinary B Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

6.20. The Ordinary B Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Ordinary B Tranche. The Ordinary B Total Cancellation Amount for each Ordinary B Tranche shall be the Ordinary B Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant Ordinary B Tranche at the time of the cancellation of the relevant Ordinary B Tranche unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Ordinary B Total Cancellation Amount shall never be higher than such Ordinary B Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Ordinary B Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.21. The Ordinary B Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) attributable to the relevant Ordinary B Tranche on a proportionate basis increased by (i) any freely distributable reserves attributable to the relevant Ordinary B Tranche on a proportionate basis and (ii) as the case may be by the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the relevant Ordinary B Tranche to be cancelled, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) attributable to the relevant Ordinary B Tranche on a proportionate basis, (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association, each time as set out in the relevant interim accounts attributable to the relevant Ordinary B Tranche on a proportionate basis and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) to the extent that the holders of shares of the relevant Ordinary B Tranche would have been entitled to dividend distributions according to article 15 of these articles of

association, so that: $OBAA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$. Whereby: OBAA = Ordinary B Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P = any freely distributable reserves; CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Ordinary B Tranche to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.22. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Ordinary B Tranche, the Ordinary B Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.23. The Class B Ordinary Shares shall be repurchased in the reverse alphanumerical order of the Ordinary B Tranches, starting with the Tranche B.2 Shares.

6.24. Subsequent shares of a specific Ordinary B Tranche shall only become available for repurchase once all the shares of the preceding Ordinary B Tranche have been repurchased in full. Each share of an Ordinary B Tranche becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the Relevant Class B Ordinary Shares.

6.25. The relevant Ordinary C Tranche shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Ordinary C Tranche (the Ordinary C Total Cancellation Amount) as defined below.

6.26. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of an Ordinary C Tranche (in the order provided for in article 6.31), such Ordinary C Tranche gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Ordinary C Tranche to the Ordinary C Available Amount (as defined below) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Ordinary C Tranche shall receive from the Company an amount equal to the Ordinary C Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Ordinary C Tranche held by them and cancelled.

6.27. The Ordinary C Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Ordinary C Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

6.28. The Ordinary C Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Ordinary C Tranche. The Ordinary C Total Cancellation Amount for each Ordinary C Tranche shall be the Ordinary C Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant Ordinary C Tranche at the time of the cancellation of the relevant Ordinary C Tranche unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Ordinary C Total Cancellation Amount shall never be higher than such Ordinary C Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Ordinary C Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.29. The Ordinary C Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) attributable to the relevant Ordinary C Tranche on a proportionate basis increased by (i) any freely distributable reserves attributable to the relevant Ordinary C Tranche on a proportionate basis and (ii) as the case may be by the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the relevant Ordinary C Tranche to be cancelled, but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) attributable to the relevant Ordinary C Tranche on a proportionate basis, (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association, each time as set out in the relevant interim accounts attributable to the relevant Ordinary C Tranche on a proportionate basis and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) to the extent that the holders of shares of the relevant Ordinary C Tranche would have been entitled to dividend distributions according to article 15 of these articles of association, so that: $OCAA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$. Whereby: OCAA= Ordinary C Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P = any freely distributable reserves; CR= the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Ordinary C Tranche to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR= any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.30. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Ordinary C Tranche, the Ordinary C Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.31. The Class C Ordinary Shares shall be repurchased in the reverse alphanumerical order of the Tranches, starting with the Tranche C.2 Ordinary Shares.

6.32. Subsequent shares of a specific Ordinary C Tranche shall only become available for repurchase once all the shares of the preceding Tranche have been repurchased in full. Each share of an Ordinary C Tranche becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the Relevant Class C Ordinary Shares.

6.33. The relevant Preference A Tranche shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Preference A Tranche (the Preference A Total Cancellation Amount) as defined below.

6.34. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Preference A Tranche (in the order provided for in article 6.39), such Preference A Tranche gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Preference A Tranche to the Preference A Available Amount (as defined below) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Preference A Tranche shall receive from the Company an amount equal to the Preference A Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Preference A Tranche held by them and cancelled.

6.35. The Preference A Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Preference A Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

6.36. The Preference A Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Preference A Tranche. The Preference A Total Cancellation Amount for each Preference A Tranche shall be the Preference A Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant Preference A Tranche at the time of the cancellation of the relevant Preference A Tranche unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Preference A Total Cancellation Amount shall never be higher than such Preference A Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Preference A Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.37. The Preference A Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) attributable to the relevant Preference A Tranche on a proportionate basis, increased by (i) any freely distributable reserves attributable to the relevant Preference A Tranche on a proportionate basis and (ii) as the case may be by the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the relevant Preference A Tranche to be cancelled, but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) attributable to the relevant Preference A Tranche on a proportionate basis, (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association, each time as set out in the relevant interim accounts attributable to the relevant Preference A Tranche on a proportionate basis and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) to the extent that the holders of shares of the relevant Preference A Tranche would have been entitled to dividend distributions according to article 15 of these articles of association, so that: $PAAA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$. Whereby: PAAA= Preference A Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves; CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Preference A Tranche to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR= any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD= any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.38. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Preference A Tranche, the Preference A Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.39. The Class A Preference Shares shall be repurchased in the reverse alphanumerical order of the Tranches, starting with the Tranche A.2 Preference Shares.

6.40. Subsequent shares of a specific Preference A Tranche shall only become available for repurchase once all the shares of the preceding Preference A Tranche have been repurchased in full. Each share of a Preference A Tranche becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the Relevant Class A Preference Shares.

6.41. The relevant Preference B Tranche shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Preference B Tranche (the Preference B Total Cancellation Amount) as defined below.

6.42. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Preference B Tranche (in the order provided for in article 6.47), such Preference B Tranche gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Preference B Tranche to the Preference B Available Amount (as defined below) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Preference B Tranche shall receive from the Company an amount equal to the Preference B Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Preference B Tranche held by them and cancelled.

6.43. The Preference B Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Preference B Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

6.44. The Preference B Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Preference B Tranche. The Preference B Total Cancellation Amount for each Preference B Tranche shall be the Preference B Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant Preference B Tranche at the time of the cancellation of the relevant Preference B Tranche unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Preference B Total Cancellation Amount shall never be higher than such Preference B Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Preference B Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.45. The Preference B Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased attributable to the relevant Preference B Tranche on a proportionate basis by (i) any freely distributable reserves attributable to the relevant Preference B Tranche on a proportionate basis and (ii) as the case may be by the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the relevant Preference B Tranche to be cancelled, but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) attributable to the relevant Preference B Tranche on a proportionate basis, (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the

requirements of law or of these articles of association, each time as set out in the relevant interim accounts attributable to the relevant Preference B Tranche on a proportionate basis and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) to the extent that the holders of shares of the relevant Preference B Tranche would have been entitled to dividend distributions according to article 15 of these articles of association, so that: $PBAA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$. Whereby: PBAA = Preference B Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P = any freely distributable reserves; CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Preference B Tranche to be cancelled; L = losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.46. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Preference B Tranche, the Preference B Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.47. The Class B Preference Shares shall be repurchased in the reverse alphanumerical order of the Tranches, starting with the Tranche B.2 Preference Shares.

6.48. Subsequent shares of a specific Preference B Tranche shall only become available for repurchase once all the shares of the preceding Preference B Tranche have been repurchased in full. Each share of a Preference B Tranche becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the Relevant Class B Preference Shares.

V. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders and in accordance with the provisions of any agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two or more different classes.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Each Sponsor Manager will be proposed for appointment by a majority of holders of Class A Ordinary Shares.

(vii) All resolutions of the Board shall be adopted in a meeting where (A) at least two Sponsor Managers are present or represented and such Sponsor Managers constitute a majority of the managers present or represented and (B) the CEO Manager is present or represented (the First Meeting). If within one hour following the time appointed for the First Meeting a quorum is not present, or if during the First Meeting a quorum ceases to be present, the First Meeting shall be adjourned to twenty-four (24) hours later at the same place (the Second Meeting). The quorum at such Second Meeting shall be a sufficient number of Sponsor Managers such that the Sponsor Managers present or represented constitute a majority of the managers present or represented and such Second Meeting shall not validly resolve on any matter which was not identified on the agenda of the First Meeting in the original notice circulated to the managers.

(viii) Each manager shall have one vote with respect to each matter voted upon by the Board, provided that the Sponsor Managers present at a meeting of the Board shall together be entitled to exercise such number of votes to ensure that at all times the Sponsor Managers present at such meeting of the Board shall hold a number of votes equal to a simple majority of the aggregate votes of the Board. The Board shall take any decision at a meeting (or by written consent in lieu of meeting)

by the affirmative vote or consent of a simple majority of votes cast by those managers present or represented and voting. A manager who is present at a meeting of the Board at which action on the Company matter is taken shall be presumed to have assented to the action unless his dissent is recorded in the minutes of the meeting or unless he files his written dissent to such action with the person acting as secretary of the meeting before the adjournment thereof or delivers such dissent to the Company immediately after the adjournment of the meeting. Such right to dissent shall not apply to a manager who voted in favour of such action.

(ix) The Board shall respect any requirements for approval by the shareholders of matters set forth in any agreement among the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

(x) Any manager may participate in and hold a meeting using a conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear each other on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in such a meeting shall constitute attendance and presence in person at such meeting, except where a Person participates in the meeting for the express purpose of objecting to the transaction of any business on the ground that the meeting is not lawfully called or convened.

(xi) Any action permitted or required by this Agreement to be taken at a meeting of the Board may be taken without a meeting, without prior notice and without a vote by way of circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) which shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(xii) For the purposes of this Article 8.2:

(a) "CEO Manager" means the manager who acts as chief executive officer of the Company and its subsidiaries from time to time.

(b) "Sponsor Manager" means any manager proposed for appointment by the holder(s) of a majority of the Class A Ordinary Shares from time to time.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two (2) managers.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

(iii) Towards administrative authorities, the Company will be validly bound by the sole signature of any manager.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

VI. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Save for a higher majority expressly provided for in the Articles or by law or by any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time, resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital (including more than one-half of the Ordinary Shares held by all shareholders).

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing. The resolutions shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

VII. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(iv) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(v) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the convening notice.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. Subject to Article 15.4, the shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions and any agreement between shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions and any agreement between shareholders, as may be amended or replaced from time to time:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends;
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend; and
- (v) the interim dividends shall be distributed to the shareholders in accordance with Article 15.4.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

15.4. If the Company determines to make a Distribution to the shareholders (whether by interim dividend, redemption or otherwise), the shareholders will be entitled to receive such Distribution out of funds legally available therefore, in accordance with applicable law, in the following manner and priority:

(a) First, to the holders of the Class A Preference Shares, and Class B Preference Shares pro rata to the number of Preference Shares held by each such holder, until the amount of any accrued but unpaid Yield thereon has been repaid in full (respectively the Class A Preference Entitlement 1 and the Class B Preference Entitlement 1);

(b) Second, to the holders of the Class A Preference Shares, and Class B Preference Shares, pro rata to the number of Preference Shares held by each such holder, until the amount of the Total Preference Principal has been paid in full (respectively Class A Preference Entitlement 2 and the Class B Preference Entitlement 2 and together with the Class A Preference Entitlement 1 and the Class B Preference Entitlement 1, the Class A Preference Entitlement and the Class B Preference Entitlement, respectively);

(c) Third, to the holders of Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares and Class C Ordinary Shares pro rata to the aggregate number of Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares and Class C Ordinary Shares held by each such holder, until such time as the aggregate distributions to Lima Topco (Luxembourg) S. à r.l. equals the MofM Hurdle (respectively the Class A Ordinary Entitlement, the Class B Ordinary Entitlement and the Class C Ordinary Entitlement 1);

(d) Fourth, after the MofM Hurdle has been met, to the holders of Class C Ordinary Shares, pro rata to the number of Class C Ordinary Shares held by each such holder, until the holders of Class B Ordinary Shares and Class C Ordinary Shares have received in aggregate a proportion of the aggregate distributions made pursuant to paragraph (c) and this paragraph (d) equal to the proportion that the number of Class B Ordinary Shares and Class C Ordinary Shares in issue bears to the aggregate number of Ordinary Shares in issue (the Class C Ordinary Entitlement 2 and together with the Class C Ordinary Entitlement 1, the Class C Ordinary Entitlement); and

(e) Fifth, any remaining distributions to the holders of Ordinary Shares, pro rata to the number of Ordinary Shares held by each such holder.

15.5. Any amount to be allocated under article 15.4 shall be distributed as between each class of shares to the holders of the relevant participating classes in accordance with the following order of priority and with any agreements between shareholders from time to time:

The Class A Preference Shares shall receive the Class A Preference Entitlement split as follows:

(i) Tranche A.2 Preference Shares entitle their holders, pro rata to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the Tranche A.2 Preference Shares issued by the Company;

(ii) Tranche A.1 Preference Shares entitle their holders, pro rata to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the Tranche A.2 Preference Shares issued by the Company;

each as long as they are in existence, and

(iii) the remainder of the Class A Preference Entitlement shall be distributed to the Relevant Class A Preference Shares.

The Class B Preference Shares shall receive the Class B Preference Entitlement split as follows:

(i) Tranche B.2 Preference Shares entitle their holders, pro rata to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the Tranche B.2 Preference Shares issued by the Company;

(ii) Tranche B.1 Preference Shares entitle their holders, pro rata to the payment of a preferential dividend representing zero point five per cent (0.05%) per year of the nominal value of the Tranche B.2 Preference Shares issued by the Company;

each as long as they are in existence, and

(iii) the remainder of the Class B Preference Entitlement shall be distributed to the Relevant Class B Preference Shares.

The Class A Ordinary Shares shall receive the Class A Ordinary Entitlement split as follows:

(i) Tranche A.1 Ordinary Shares entitle their holders, pro rata to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the Tranche A.1 Ordinary Shares issued by the Company;

(ii) Tranche A.2 Ordinary Shares entitle their holders, pro rata to their respective holding of Class A Ordinary Shares, to receive the remainder of any distributions that are allocated to the Class A Ordinary Shares under the Class A Ordinary Entitlement in article 15.4.

Should the Tranche A.2 Ordinary Shares have been redeemed, repurchased or otherwise cancelled at the time of distribution, the remainder of any distributions that are allocated to the Class A Ordinary Shares under the Class A Ordinary Entitlement in article 15.4 shall then be allocated to Tranche A.1 Ordinary Shares.

The Class B Ordinary Shares shall receive the Class B Ordinary Entitlement split as follows:

(i) Tranche B.1 Ordinary Shares entitle their holders, pro rata to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the Tranche B.1 Ordinary Shares issued by the Company;

(ii) Tranche B.2 Ordinary Shares entitle their holders, pro rata to their respective holding of Class B Ordinary Shares, to receive the remainder of any distributions that are allocated to the Class B Ordinary Shares under article 15.4.

Should the Tranche B.2 Ordinary Shares have been redeemed, repurchased or otherwise cancelled at the time of distribution, the remainder of any distributions that are allocated to the Class B Ordinary Shares under the Class B Ordinary Entitlement in article 15.4 shall then be allocated to Tranche B.1 Ordinary Shares.

The Class C Ordinary Shares shall receive the Class C Ordinary Entitlement split as follows:

(i) Tranche C.1 Ordinary Shares entitle their holders, pro rata to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the Tranche C.1 Ordinary Shares issued by the Company;

(ii) Tranche C.2 Ordinary Shares entitle their holders, pro rata to their respective holding of Class C Ordinary Shares, to receive the remainder of any distributions that are allocated to the Class C Ordinary Shares under the Class C Ordinary Entitlement under article 15.4.

Should the Tranche C.2 Ordinary Shares have been redeemed, repurchased or otherwise cancelled at the time of distribution, the remainder of any distributions that are allocated to the Class C Ordinary Shares under the Class C Ordinary Entitlement in article 15.4 shall then be allocated to Tranche C.1 Ordinary Shares.

VIII. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in accordance with Article 15.4.

IX. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time. Where any matter contained in these articles conflicts with the provisions of any agreement among the shareholders, as may be amended from time to time, such shareholders' agreement shall prevail inter partes and to the extent permitted by Luxembourg law.

Definitions

Unless otherwise specified, capitalized terms used in these articles of association shall have the meaning set forth below:

(a) "A Preference Principal" means an amount equal to the aggregate amount of capital paid by Lima Topco (Luxembourg) S. à r.l. in respect of the nominal value and share premium of every Class A Preference Share subscribed for by Lima Topco (Luxembourg) S. à r.l..

(b) "Class A Principal" means an amount equal to the aggregate amount of capital paid by Lima Topco (Luxembourg) S. à r.l. in respect of the nominal value and share premium of every Class A Ordinary Share subscribed for by Lima Topco (Luxembourg) S. à r.l..

(c) "Change of Control" means any sale of securities or assets, consolidation, merger or other transaction (i) resulting in Lima Topco (Luxembourg) S. à r.l. and its respective affiliates ceasing to directly or indirectly Control Lunch Garden Holding NV (or its successor entities) or (ii) pursuant to which all or substantially all of the Company's assets are transferred

to a third party or parties who or which is not an affiliate of the Company or its subsidiaries or Lima Topco (Luxembourg) S. à r.l.

(d) “Distribution” means each distribution made by the Company to the holders of Securities, whether in cash, property or securities, and whether by dividend, payment of interest or principal, liquidating distribution, recapitalization or otherwise;

(e) “Exit” means the occurrence of a Change of Control, Public Sale or Liquidation Event.

(f) “Investment” means an amount equal to the aggregate of the Class A Principal and the A Preference Principal and any other subscription amounts paid by way of subscription or loan by Lima Topco (Luxembourg) S. à r.l. in respect of Securities.

(g) “Liquidation Event” means the liquidation, dissolution or winding up of the Company (voluntary or involuntary) or such other procedure or transaction in the context of a liquidation, dissolution or winding up whereby the Company proposes to distribute all or substantially all of its assets to the shareholders, other than pursuant to a solvent reorganisation.

(h) “MofM Hurdle” means an amount equal to two point five (2.5) times the Investment, provided that, (i) in conjunction with an Exit on or prior to two (2) years from the date of closing of the acquisition of Lunch Garden Holding NV (the “Acquisition Date”), the MofM Hurdle shall equal an amount equal to one point six (1.6) times the Investment, and (ii) in conjunction with an Exit after two (2) years from the Acquisition Date, and on or prior to four (4) years from the Acquisition Date, the MofM Hurdle shall equal an amount equal to two (2) times the Investment.

(i) “Ordinary A.2 Tranche” means the Tranche A.2 Ordinary Shares.

(j) “Ordinary B Tranche” means the Tranche B.1 Ordinary Shares and the Tranche B.2 Ordinary Shares.

(k) “Ordinary C Tranche” means the Tranche C.1 Ordinary Shares and the Tranche C.2 Ordinary Shares.

(l) “Preference A Tranche” means the Tranche A.1 Preference Shares and the Tranche A.2 Preference Shares.

(m) “Preference B Tranche” means the Tranche B.1 Preference Shares and the Tranche B.2 Preference Shares.

(n) “Public Offering” means a public offering and sale of equity securities of a any vehicle organized or acquired for the purpose of consummating such Public Offering or the Company or any of its subsidiaries, pursuant to an effective registration or an effective listing or qualification on a securities market in accordance with applicable requirements.

(o) “Public Sale” means a Public Offering or any sale of equity securities of any vehicle organized or acquired for the purpose of consummating such Public Offering or the Company or any of its subsidiaries listed on a securities market, as the case may be, through a broker, dealer or market maker pursuant to the securities regulations of the relevant jurisdiction (s).

(p) “Securities” means any shares, debt or other securities issued by the Company from time to time.

(q) “Total Preference Principal” means an aggregate amount equal to the aggregate amount of capital paid by the holders of Preference Shares in respect of the nominal value and share premium of every Preference Share subscribed for by such holders.

(r) “Yield” means a fixed, cumulative, preferred coupon, accruing daily on the A Preference Principal at a rate of ten (10) percent per annum, compounded annually.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le sept janvier.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

1. Lima Topco (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.548,

représenté par Mme. Anne Meurou, employée, avec adresse professionnelle à 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen, en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé;

2. Stichting Administratiekantoor Lima Manco, une fondation formée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas dont l'adresse est Herikerbergweg 238, Luna Arena, 1101 CM Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au Registre du Commerce néerlandais sous le numéro 64715655,

représenté par Mme. Anne Meurou, employée, avec adresse professionnelle à 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen, en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé; et

3. M. Peter Mensing, né à Amsterdam, le 12 mars 1960, de résidence au Keizersgracht 741, 1017 DZ Amsterdam, Pays-Bas,

représenté par Mme. Anne Meurou, employée, avec adresse professionnelle à 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen, en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lima Topco (Luxembourg) S.à r.l. est l'associé unique (l'Associé Unique) de Lima Holdco (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.663, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 décembre 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant, Stichting Administratiekantoor Lima Manco et M. Peter Mensing ne participant et votant qu'aux fins des points 5 et suivants:

Ordre du jour

1. Décisions (i) de créer une catégorie additionnelle de parts sociales dans le capital social de la Société, les parts sociales ordinaires de catégorie C, subdivisées en parts sociales ordinaires de catégorie C.1 et parts sociales ordinaires de catégorie C.2 et (ii) de subdiviser les parts sociales ordinaires de catégorie A en parts sociales ordinaires de catégorie A.1 et parts sociales ordinaires de catégorie A.2; les parts sociales ordinaires de catégorie B en parts sociales ordinaires de catégorie B.1 et parts sociales ordinaires de catégorie B.2; les parts sociales de préférence en parts sociales de préférence de catégorie A, subdivisées en parts sociales de préférence de catégorie A.1 et parts sociales de préférence de catégorie A.2 et parts sociales de préférence de catégorie B, subdivisées en parts sociales de préférence de catégorie B.1 et parts sociales de préférence de catégorie B.2, ayant les droits et obligations prévus dans la refonte des statuts ci-dessous.

2. Décisions de convertir subséquentement les parts sociales ordinaires de catégorie A, les parts sociales ordinaires de catégorie B et les parts sociales de préférence en parts sociales ordinaires de catégorie A.1.

3. Acceptation de (i) Stichting Administratiekantoor Lima Manco, une fondation formée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas dont l'adresse est Herikerbergweg 238, Luna Arena, 1101 CM Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au Registre du Commerce néerlandais sous le numéro 64715655, et (ii) M. Peter Mensing, né à Amsterdam, le 12 mars 1960, de résidence au Keizersgracht 741, 1017 DZ Amsterdam, Pays-Bas, en tant que nouveaux associés de la Société.

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-trois millions cent quarante-trois mille trois cent douze euros (EUR 33.143.312) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à trente-trois millions cent cinquante-cinq mille huit cent douze euros (EUR 33.155.812) par l'émission de trente-trois millions cent quarante-trois mille trois cent douze (33.143.312) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

5. Modification et refonte complète des statuts de la Société.

6. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés prend à l'unanimité, et requiert le notaire soussigné d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide (i) de créer une catégorie additionnelle de parts sociales dans le capital social de la Société, les parts sociales ordinaires de catégorie C, subdivisées en parts sociales ordinaires de catégorie C.1 et parts sociales ordinaires de catégorie C.2 et (ii) de subdiviser les parts sociales ordinaires de catégorie A en parts sociales ordinaires de catégorie A.1 et parts sociales ordinaires de catégorie A.2; les parts sociales ordinaires de catégorie B en parts sociales ordinaires de catégorie B.1 et parts sociales ordinaires de catégorie B.2; les parts sociales de préférence en parts sociales de préférence de catégorie A, subdivisées en parts sociales de préférence de catégorie A.1 et parts sociales de préférence de catégorie A.2 et parts sociales de préférence de catégorie B, subdivisées en parts sociales de préférence de catégorie B.1 et parts sociales de préférence de catégorie B.2, ayant les droits et obligations prévus dans la refonte des statuts ci-dessous.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de convertir les six cent vingt-cinq (625) parts sociales ordinaires de catégorie A, les six cent vingt-cinq (625) parts sociales ordinaires de catégorie B et les onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de préférence en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de catégorie A.1.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés accepte (i) Stichting Administratiekantoor Lima Manco, une fondation formée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas dont l'adresse est Herikerbergweg 238, Luna Arena, 1101 CM Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au Registre du Commerce néerlandais sous le numéro 64715655 et (ii) M. Peter Mensing, né à Amsterdam, le 12 mars 1960, de résidence au Keizersgracht 741, 1017 DZ Amsterdam, Pays-Bas, en tant que nouveaux associés de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-trois millions cent quarante-trois mille trois cent douze euros (EUR 33.143.312) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à trente-trois millions cent cinquante-cinq mille huit cent douze euros (EUR 33.155.812) par l'émission de trente-trois millions cent quarante-trois mille trois cent douze (33.143.312) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

Les parts sociales nouvellement émises ont été souscrites comme suit:

1. deux millions huit cent soixante-quinze mille trois cents (2.875.300) parts sociales ordinaires de catégorie A.2; quatorze millions trois cent soixante-seize mille cinq cent six (14.376.506) parts sociales de préférence de catégorie A.1 et quatorze millions trois cent soixante-seize mille cinq cent six (14.376.506) parts sociales de préférence de catégorie A.2 ont été souscrites par Lima Topco (Luxembourg) S.à r.l. pour le prix de trente et un millions six cent vingt-huit mille trois cent douze euros (EUR 31.628.312). Le prix a été intégralement payé par un apport en numéraire;

2. vingt-deux mille six cent soixante-dix-sept (22.677) parts sociales ordinaires de catégorie A.1; vingt-deux mille six cent soixante-dix-huit (22.678) parts sociales ordinaires de catégorie A.2, deux cent vingt-six mille huit cent vingt-deux (226.822) parts sociales de préférence de catégorie A.1 et deux cent vingt-six mille huit cent vingt-trois (226.823) parts sociales de préférence de catégorie A.2 ont été souscrites par M. Peter Mensing pour le prix de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 499.000). Le prix a été intégralement payé par un apport en numéraire.

3. trente-trois mille trois cent vingt et un (33.321) parts sociales ordinaires de catégorie B.1; trente-trois mille trois cent vingt et un (33.321) parts sociales ordinaires de catégorie B.2; cent quarante et un mille quatre cent soixante et onze (141.471) parts sociales ordinaires de catégorie C.1; cent quarante et un mille quatre cent soixante et douze (141.472) parts sociales ordinaires de catégorie C.2; trois cent trente-trois mille deux cent sept (333.207) parts sociales de préférence de catégorie B.1; et trois cent trente-trois mille deux cent huit (333.208) parts sociales de préférence de catégorie B.2 ont été souscrites par Stichting Administratiekantoor Lima Manco pour le prix de un million seize mille (1.016.000). Le prix a été intégralement payé par un apport en nature consistant en quatre-vingt virgule douze (80.12) parts bénéficiaires de catégorie 1 émises par Lunch Garden Holding NV en date des présentes et deux mille six cents (2.600) parts bénéficiaires de catégorie 2 émises par Lunch Garden Holding NV en date des présentes d'un montant total de sept cent soixante-quatre mille quatre cent trente euros (EUR 764.430) et par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante et un mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 251.570).

Les parts sociales ainsi souscrites par les associés susmentionnés ont été intégralement libérées par voie (i) d'un apport en nature d'un montant total de sept cent soixante-quatre mille quatre cent trente euros (EUR 764.430) et (ii) d'un apport en numéraire consistant en trente-deux millions trois cent soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-deux euros (EUR 32.378.882).

Les preuves de l'existence et de la valeur des apports ci-dessus ont été produites au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de trente-trois millions cent quarante-trois mille trois cent douze euros (EUR 33.143.312) est entièrement affecté au capital social.

Par la suite, Stichting Administratiekantoor Lima Manco et M. Peter Mensing, se joignent à l'assemblée générale extraordinaire de la Société et votent sur les résolutions suivantes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide la refonte complète des statuts de la Société qui seront désormais rédigés comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Lima Holdco (Luxembourg) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), par les présents statuts (les Statuts), ainsi que par toute convention entre les associés telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

Art. 2. Objet social.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

2.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à trente-trois millions cent cinquante-cinq mille huit cent douze euros (EUR 33.155.812), représenté par (i) deux millions neuf cent trente-trois mille cent cinquante-cinq (2.933.155) parts sociales ordinaires de catégorie A (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A), elles-mêmes subdivisées en trente-cinq mille cent soixante-dix-sept (35.177) parts sociales ordinaires de catégorie A.1 (les Parts Sociales Ordinaires de Tranche A.1) et deux millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent soixante-dix-huit (2.897.978) parts sociales ordinaires de catégorie A.2 (les Parts Sociales Ordinaires de Tranche A.2), (ii) soixante-six mille six cent quarante et un (66.641) parts sociales ordinaires de catégorie B (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B), elles-mêmes subdivisées en trente-trois mille trois cent vingt et un (33.321) parts sociales ordinaires de catégorie B.1 (les Parts Sociales Ordinaires de Tranche B.1) et trente-trois mille trois cent vingt et un (33.321) parts sociales ordinaires de catégorie B.2 (les Parts Sociales Ordinaires de Tranche B.2); (iii) deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quarante-trois (282.943) parts sociales ordinaires de catégorie C (les Parts sociales Ordinaires de Catégorie C et avec les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, les Parts Sociales Ordinaires) elles-mêmes subdivisées en cent quarante et un mille quatre cent soixante et onze (141.471) parts sociales ordinaires de catégorie C.1 (les Parts Sociales Ordinaires de Tranche C.1) et cent quarante et un mille quatre cent soixante douze (141.472) parts sociales ordinaires de catégorie C.2 (les Parts Sociales Ordinaires de Tranche C.2); (iv) vingt-neuf millions deux cent six mille six cent cinquante-sept (29.206.657) parts sociales de préférence de catégorie A (les Parts Sociales de Préférence de Catégorie A) elles-mêmes subdivisées en quatorze millions six cent trois mille trois cent vingt-huit (14.603.328) parts sociales de préférence de catégorie A.1 (les Parts Sociales de Préférence de Tranche A.1) et quatorze millions six cent trois mille trois cent vingt-neuf (14.603.329) parts sociales de préférence de catégorie A.2 (les Parts Sociales de Préférence de Tranche A.2) et (v) six cent soixante-six mille quatre cent seize (666.416) parts sociales de préférence de catégorie B (les Parts Sociales de Préférence de Catégorie B et avec les

Parts Sociales de Préférence de Catégorie A, les Parts Sociales de Préférence et avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales), elles-mêmes subdivisées en trois cent trente-trois mille deux cent sept (333.207) parts sociales de préférence de catégorie B.1 (les Parts Sociales de Préférence de Tranche B.1) et trois cent trente-trois mille deux cent huit (333.208) parts sociales préférence de catégorie B.2 (les Parts Sociales de Préférence de Tranche B.2), sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

5.1. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés sous réserve des dispositions de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social, sous réserve des dispositions de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

6.5. La cession de Parts Sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société

et, dans chaque cas, le rachat est effectué proportionnellement entre les catégories de Parts Sociales, et parmi les détenteurs de chaque catégorie de Parts Sociales, proportionnellement à leur détention respective de cette catégorie de Parts Sociales.

6.9. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une Tranche, en entier mais non en partie, qui consiste en le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette Tranche tels que déterminés par le conseil de gérance de temps en temps et approuvés par l'assemblée générale des associés de la Société. Les Parts Sociales Ordinaires de Tranche A.1 ne peuvent pas être rachetées.

6.10. La Tranche Ordinaire A.2 sera rachetée et annulée pour un prix total égal à la juste valeur de marché de cette Tranche Ordinaire A.2 (le Montant d'Annulation Total Ordinaire A.2) tel que défini ci-dessous.

6.11. En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation de la Tranche Ordinaire A.2, cette Tranche Ordinaire A.2 donne droit à ses détenteurs proportionnellement à leur participation dans cette Tranche Ordinaire A.2 au Montant Disponible Ordinaire A.2 (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs des parts sociales de la Tranche Ordinaire A.2 rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale Ordinaire A.2 (telle définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Tranche Ordinaire A.2 détenue par eux et annulée.

6.12. La Valeur d'Annulation par Part Sociale Ordinaire A.2 sera calculée en divisant le Montant d'Annulation Total Ordinaire A.2 (tel que défini ci-dessous) par le nombre de parts sociales émises dans la catégorie de parts sociales à racheter et à annuler.

6.13. Le Montant d'Annulation Total Ordinaire A.2 sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base des comptes intérimaires concernés de la Société à une date ne précédant pas de plus de huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Tranche Ordinaire A.2. Le Montant d'Annulation Total Ordinaire A.2 pour la Tranche Ordinaire A.2 sera le Montant Disponible Ordinaire A.2 (augmenté de la valeur nominale par part sociale à annuler) de la Tranche Ordinaire A.2 au moment de l'annulation de la Tranche Ordinaire A.2 sauf si le conseil de gérance en décide autrement, à condition toutefois que le Montant d'Annulation Total Ordinaire A.2 ne soit jamais supérieur que le Montant Disponible Ordinaire A.2 (augmenté de la valeur nominale par part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut choisir d'inclure ou exclure la prime d'émission ou prime assimilée librement distribuable, soit en partie soit en totalité, dans sa détermination du Montant d'Annulation Total Ordinaire A.2.

6.14. Le Montant Disponible Ordinaire A.2 sera le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) attribuable à la Tranche Ordinaire A.2 sur une base proportionnelle augmenté (i) des réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, de la prime d'émission ou prime assimilée et de la réduction de la réserve légale relative à la Tranche Ordinaire A.2 à annuler, mais réduit par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) attribuables à la Tranche Ordinaire A.2 sur une base proportionnelle, (ii) toutes sommes à affecter à une ou aux réserves non distribuables conformément aux exigences de la loi ou aux présents statuts, chaque fois tel que décrit dans les comptes intérimaires concernés de la Société et (iii) tous dividendes courus mais non payés dans la mesure où ces derniers n'ont pas déjà réduit le BN (sans, en tout état de cause, double comptage) et dans la mesure où les détenteurs des parts sociales de la Tranche Ordinaire A.2 auraient eu droit à des distributions de dividendes en vertu de l'article 15 des présents statuts, se sorte que: MDOA = (BN

+ P + CR) - (L + LR + LD), où MDOA = le montant Disponible Ordinaire A.2; BN = bénéfices nets (comprenant les bénéfices reportés); P= les réserves librement distribuables; CR= le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réserve légale relative à la Tranche Ordinaire A.2 à annuler; L= les pertes (comprenant les pertes reportées); LR= toutes sommes devant être placées dans les réserves non distribuables conformément aux exigences de la loi ou des présents statuts; LD = tous dividendes courus mais non payés dans la mesure où ces derniers n'ont pas déjà réduit le BN.

6.15. Au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales de la Tranche Ordinaire A.2, la Valeur d'Annulation par Part Sociale Ordinaire A.2 deviendra due et payable par la Société.

6.16. Chaque part sociale d'une Tranche Ordinaire A deviendra disponible au rachat en vertu des règles précisées dans cet article 6 seront désignées comme les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A Concernées.

6.17. La Tranche Ordinaire B concernée sera rachetée et annulée pour un prix total égal à la juste valeur de marché de cette Tranche Ordinaire B (le Montant d'Annulation Total Ordinaire B) tel que défini ci-dessous.

6.18. En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation de la Tranche Ordinaire B (dans l'ordre prévu à l'article 6.23), cette Tranche Ordinaire B donne droit à ses détenteurs proportionnellement à leur participation dans cette Tranche Ordinaire B au Montant Disponible Ordinaire B (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs des parts sociales de la Tranche Ordinaire B rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale Ordinaire B (telle définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Tranche Ordinaire B détenue par eux et annulée.

6.19. La Valeur d'Annulation par Part Sociale Ordinaire B sera calculée en divisant le Montant d'Annulation Total Ordinaire B (tel que défini ci-dessous) par le nombre de parts sociales émises dans la catégorie de parts sociales à racheter et à annuler.

6.20. Le Montant d'Annulation Total Ordinaire B sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base des comptes intérimaires concernés de la Société à une date ne précédant pas de plus huit (8) jours la date du rachat et de l'annulation de la Tranche Ordinaire B. Le Montant d'Annulation Total Ordinaire B pour la Tranche Ordinaire B sera le Montant Disponible Ordinaire B (augmenté de la valeur nominale par part sociale à annuler) de la Tranche Ordinaire B au moment de l'annulation de la Tranche Ordinaire B sauf si le conseil de gérance en décide autrement, à condition toutefois que le Montant d'Annulation Total Ordinaire B ne soit jamais supérieur au Montant Disponible Ordinaire B (augmenté de la valeur nominale par part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut choisir d'inclure ou exclure la prime d'émission ou prime assimilée librement distribuable, soit en partie soit en totalité, dans sa détermination du Montant d'Annulation Total Ordinaire B.

6.21. Le Montant Disponible Ordinaire B sera le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) attribuables à la Tranche Ordinaire B sur une base proportionnelle augmenté (i) des réserves librement distribuables attribuables à la Tranche Ordinaire B sur une base proportionnelle augmenté et (ii) le cas échéant, de la prime d'émission ou prime assimilée et de la réduction de la réserve légale relatives à la Tranche Ordinaire B à annuler, mais réduit par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) attribuables à la Tranche Ordinaire B sur une base proportionnelle, (ii) toutes sommes à affecter à une ou aux réserves non distribuables conformément aux exigences de la loi ou aux présents statuts, chaque fois tel que décrit dans les comptes intérimaires attribuables à la Tranche Ordinaire B concernée sur une base proportionnelle et (iii) tous dividendes courus mais non payés dans la mesure où ces derniers n'ont pas déjà réduit le BN (sans, en tout état de cause, double comptage) et dans la mesure où les détenteurs des parts sociales de la Tranche Ordinaire B auraient eu droit à des distributions de dividendes en vertu de l'article 15 des présents statuts, se sorte que: $MDOB = (BN + P + CR) - (L + LR + LD)$, où MDOB = le Montant Disponible Ordinaire B; BN = bénéfices nets (comprenant les bénéfices reportés); P = les réserves librement distribuables; CR = le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réserve légale relative à la Tranche Ordinaire B à annuler; L = les pertes (comprenant les pertes reportées); LR = toutes sommes devant être placées dans les réserves non distribuables conformément aux exigences de la loi ou des présents statuts; LD = tous dividendes courus mais non payés dans la mesure où ces derniers n'ont pas déjà réduit le BN.

6.22. Au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales de la Tranche Ordinaire B, la Valeur d'Annulation par Part Sociale Ordinaire B deviendra exigible et dû par la Société.

6.23. Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B seront rachetées dans l'ordre alphanumérique inversé des Tranches Ordinaires B, en commençant par les Parts Sociales de Tranche B.2.

6.24. Les autres parts sociales d'une Tranche Ordinaire B précise ne deviendront disponibles au rachat qu'une fois que toutes les parts sociales de la Tranche Ordinaire B précédente aient été rachetées en intégralité. Chaque Part Sociale de la Tranche Ordinaire B devenant disponible au rachat en vertu des règles précisées dans cet article 6 sera désignée comme les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B Concernées.

6.25. La Tranche Ordinaire C concernée sera rachetée et annulée pour un prix total égal à la juste valeur de marché de cette Tranche Ordinaire C (le Montant d'Annulation Total Ordinaire C) tel que défini ci-dessous.

6.26. En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation de la Tranche Ordinaire C (dans l'ordre prévu à l'article 6.31), cette Tranche Ordinaire C donne droit à ses détenteurs proportionnellement à leur participation dans cette Tranche Ordinaire C au Montant Disponible Ordinaire C (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs des parts sociales de la Tranche Ordinaire C rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale Ordinaire C (telle définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Tranche Ordinaire C détenue par eux et annulée.

6.27. La Valeur d'Annulation par Part Sociale Ordinaire C sera calculée en divisant le Montant d'Annulation Total Ordinaire C (tel que défini ci-dessous) par le nombre de parts sociales émises dans la catégorie de parts sociales à racheter et à annuler.

6.28. Le Montant d'Annulation Total Ordinaire C sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base des comptes intermédiaires concernés de la Société à une date ne précédant pas de plus huit (8) jours la date du rachat et de l'annulation de la Tranche Ordinaire C. Le Montant d'Annulation Total Ordinaire C pour chaque Tranche Ordinaire C sera le Montant Disponible Ordinaire C (augmenté de la valeur nominale par part sociale à annuler) de la Tranche Ordinaire C au moment de l'annulation de la Tranche Ordinaire C concernée sauf si le conseil de gérance en décide autrement, à condition toutefois que le Montant d'Annulation Total Ordinaire C ne soit jamais supérieur au Montant Disponible Ordinaire C (augmenté de la valeur nominale par part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut choisir d'inclure ou exclure la prime d'émission ou prime assimilée librement distribuable, soit en partie soit en totalité, dans sa détermination du Montant d'Annulation Total Ordinaire C.

6.29. Le Montant Disponible Ordinaire C sera le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) attribuables à la Tranche Ordinaire C sur une base proportionnelle augmenté (i) des réserves librement distribuables attribuables de manière proportionnelle à la Tranche Ordinaire C concernée et (ii) le cas échéant, de la prime d'émission ou prime assimilée et de la réduction de la réserve légale relatives à la Tranche Ordinaire C à annuler, mais réduit par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) attribuables à la Tranche Ordinaire C sur une base proportionnelle, (ii) toutes sommes à affecter à une ou aux réserves non distribuables conformément aux exigences de la loi ou aux présents statuts, chaque fois tel que décrit dans les comptes intermédiaires attribuables à la Tranche Ordinaire C concernée sur une base proportionnelle et (iii) tous dividendes courus mais non payés dans la mesure où ces derniers n'ont pas déjà réduit le BN (sans, en tout état de cause, double comptage) et dans la mesure où les détenteurs des parts sociales de la Tranche Ordinaire C auraient eu droit à des distributions de dividendes en vertu de l'article 15 des présents statuts, se sorte que: $MDOC = (BN + P + CR) - (L + LR + LD)$, où MDOC = le Montant Disponible Ordinaire C; BN = bénéfices nets (comprenant les bénéfices reportés); P = les réserves librement distribuables; CR = le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réserve légale relatives à la Tranche Ordinaire C à annuler; L = les pertes (comprenant les pertes reportées); LR = toutes sommes devant être placées dans les réserves non distribuables conformément aux exigences de la loi ou des présents statuts; LD = tous dividendes courus mais non payés dans la mesure où ces derniers n'ont pas déjà réduit le BN.

6.30. Au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales de la Tranche Ordinaire C concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale Ordinaire C deviendra exigible et due par la Société.

6.31. Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C seront rachetées dans l'ordre alphanumérique inversé des Tranches, en commençant par les Parts Sociales Ordinaires de Tranche C.2.

6.32. Les autres parts sociales d'une Tranche Ordinaire C précise ne deviendront disponibles au rachat qu'une fois que toutes les parts sociales de la Tranche précédente auront été rachetées en intégralité. Chaque part sociale d'une Tranche Ordinaire C devenant disponible au rachat en vertu des règles précisées dans cet article 6 sera désignée comme les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C Concernées.

6.33. La Tranche de Préférence A concernée sera rachetée et annulée pour un prix total égal à la juste valeur de marché de cette Tranche de Préférence A (le Montant d'Annulation Total de Préférence A) tel que défini ci-dessous.

6.34. En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Tranche de Préférence A (dans l'ordre prévu à l'article 6.39), cette Tranche de Préférence A donne droit à ses détenteurs proportionnellement à leur participation dans cette Tranche de Préférence A au Montant Disponible de Préférence A (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs des parts sociales de la Tranche de Préférence A rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale de Préférence A (telle définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Tranche de Préférence A détenue par eux et annulée.

6.35. La Valeur d'Annulation par Part Sociale de Préférence A sera calculée en divisant le Montant d'Annulation Total de Préférence A (tel que défini ci-dessous) par le nombre de parts sociales émises dans la catégorie de parts sociales à racheter et à annuler.

6.36. Le Montant d'Annulation Total de Préférence A sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base des comptes intermédiaires concernés de la Société à une date ne précédant pas de plus huit (8) jours la date du rachat et de l'annulation de la Tranche de Préférence A. Le Montant d'Annulation Total de Préférence A pour chaque Tranche de Préférence A sera le Montant Disponible de Préférence A (augmenté de la valeur nominale par part sociale à annuler) de la Tranche de Préférence A au moment de l'annulation de la Tranche de Préférence A sauf si le conseil de gérance en décide autrement, à condition toutefois que le Montant d'Annulation Total de Préférence A ne soit jamais supérieur au Montant Disponible de Préférence A (augmenté de la valeur nominale par part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut choisir d'inclure ou exclure la prime d'émission ou prime assimilée librement distribuable, soit en partie soit en totalité, dans sa détermination du Montant d'Annulation Total de Préférence A.

6.37. Le Montant Disponible de Préférence A sera le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) attribuables à la Tranche de Préférence A concernée sur une base proportionnelle augmenté (i) des réserves librement distribuables attribuables de manière proportionnelle à la Tranche de Préférence A concernée et (ii) le cas échéant, de la prime d'émission ou prime assimilée et de la réduction de la réserve légale relatives à la Tranche de Préférence A à annuler, mais réduit par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) attribuables à la Tranche de Préférence A sur une

base proportionnelle, (ii) toutes sommes à affecter à une ou aux réserves non distribuables conformément aux exigences de la loi ou aux présents statuts, chaque fois tel que décrit dans les comptes intermédiaires concernés attribuables à la Tranche de Préférence A concernée sur une base proportionnelle et (iii) tous dividendes courus mais non payés dans la mesure où ces derniers n'ont pas déjà réduit le BN (sans, en tout état de cause, double comptage) et dans la mesure où les détenteurs des parts sociales de la Tranche de Préférence A concernée auraient eu droit à des distributions de dividendes en vertu de l'article 15 des présents statuts, de sorte que: $MDPA = (BN + P + CR) - (L + LR + LD)$, où MDPA = le Montant Disponible de Préférence A; BN = bénéfices nets (comprenant les bénéfices reportés); P = les réserves librement distribuables; CR = le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réserve légale relatives à la Tranche de Préférence A à annuler; L = les pertes (comprenant les pertes reportées); LR = toutes sommes devant être placées dans les réserves non distribuables conformément aux exigences de la loi ou des présents statuts; LD = tous dividendes courus mais non payés dans la mesure où ces derniers n'ont pas déjà réduit le BN.

6.38. Au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales de la Tranche de Préférence A concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale de Préférence A deviendra exigible et due par la Société.

6.39. Les Parts Sociales de Préférence de Catégorie A seront rachetées dans l'ordre alphanumérique inversé des Tranches, en commençant par les Parts Sociales de Préférences de Tranche A.2.

6.40. Les autres parts sociales d'une Tranche de Préférence A précise ne deviendront disponibles au rachat qu'une fois que toutes les parts sociales de la Tranche de Préférence A précédente auront été rachetées en intégralité. Chaque part sociale de la Tranche de Préférence A devenant disponible au rachat en vertu des règles précisées dans cet article 6 sera désignée comme les Parts Sociales de Préférence de Catégorie A Concernées.

6.41. La Tranche de Préférence B concernée sera rachetée et annulée pour un prix total égal à la juste valeur de marché de cette Tranche de Préférence B (le Montant d'Annulation Total de Préférence B) tel que défini ci-dessous.

6.42. En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Tranche de Préférence B (dans l'ordre prévu à l'article 6.47), cette Tranche de Préférence B donne droit à ses détenteurs proportionnellement à leur participation dans cette Tranche de Préférence B au Montant Disponible de Préférence B (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs des parts sociales de la Tranche de Préférence B rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale de Préférence B (telle définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Tranche de Préférence B détenue par eux et annulée.

6.43. La Valeur d'Annulation par Part Sociale de Préférence B sera calculée en divisant le Montant d'Annulation Total de Préférence B (tel que défini ci-dessous) par le nombre de parts sociales émises dans la catégorie de parts sociales à racheter et à annuler.

6.44. Le Montant d'Annulation Total de Préférence B sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base des comptes intermédiaires concernés de la Société à une date ne précédant pas de plus huit (8) jours la date du rachat et de l'annulation de la Tranche de Préférence B. Le Montant d'Annulation Total de Préférence B pour chaque Tranche de Préférence B sera le Montant Disponible de Préférence B (augmenté de la valeur nominale par part sociale à annuler) de la Tranche de Préférence B concernée au moment de l'annulation de la Tranche de Préférence B concernée sauf si le conseil de gérance en décide autrement, à condition toutefois que le Montant d'Annulation Total de Préférence B ne soit jamais supérieur au Montant Disponible de Préférence B (augmenté de la valeur nominale par part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut choisir d'inclure ou exclure la prime d'émission ou prime assimilée librement distribuable, soit en partie soit en totalité, dans sa détermination du Montant d'Annulation Total de Préférence B.

6.45. Le Montant Disponible de Préférence B sera le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) attribuables à la Tranche de Préférence B concernée sur une base proportionnelle augmenté (i) des réserves librement distribuables attribuables de manière proportionnelle à la Tranche de Préférence B concernée et (ii) le cas échéant, de la prime d'émission ou prime assimilée et de la réduction de la réserve légale relatives à la Tranche de Préférence B à annuler, mais réduit par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) attribuables à la Tranche de Préférence B sur une base proportionnelle, (ii) toutes sommes à affecter à une ou aux réserves non distribuables conformément aux exigences de la loi ou aux présents statuts, chaque fois tel que décrit dans les comptes intermédiaires attribuables à la Tranche de Préférence B concernée sur une base proportionnelle et (iii) tous dividendes courus mais non payés dans la mesure où ces derniers n'ont pas déjà réduit le BN (sans, en tout état de cause, double comptage) et dans la mesure où les détenteurs des parts sociales de la Tranche de Préférence B auraient eu droit à des distributions de dividendes en vertu de l'article 15 des présents statuts, de sorte que: $MDPB = (BN + P + CR) - (L + LR + LD)$, où MDPB = le Montant Disponible de Préférence B; BN = bénéfices nets (comprenant les bénéfices reportés); P = les réserves librement distribuables; CR = le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réserve légale relatives à la Tranche de Préférence B à annuler; L = les pertes (comprenant les pertes reportées); LR = toutes sommes devant être placées dans les réserves non distribuables conformément aux exigences de la loi ou des présents statuts; LD = tous dividendes courus mais non payés dans la mesure où ces derniers n'ont pas déjà réduit le BN.

6.46. Au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales de la Tranche de Préférence B concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale de Préférence B deviendra exigible et due par la Société.

6.47. Les Parts Sociales de Préférence de Catégorie B seront rachetées dans l'ordre alphanumérique inversé des Tranches, en commençant par les Parts Sociales de Préférences de Tranche B.2.

6.48. Les autres parts sociales d'une Tranche de Préférence B spécifique ne deviendront disponibles au rachat qu'une fois que toutes les parts sociales de la Tranche de Préférence B précédente auront été rachetées en intégralité. Chaque part sociale de la Tranche de Préférence B devenant disponible au rachat en vertu des règles précisées dans cet article 6 sera désignée comme les Parts Sociales de Préférence de Catégorie B Concernées.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés, sous réserve des dispositions de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux classes différentes ou plus.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Chaque Gérant Sponsor sera proposé à la nomination par une majorité des détenteurs des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A.

(vii) Toutes les décisions du Conseil seront adoptées à une réunion où (A) au moins deux Gérants Sponsor sont présents ou représentés et ces Gérants Sponsor constituent la majorité des gérants présents ou représentés et (B) le Gérant PDG est présent ou représenté (la Première Réunion). Si dans l'heure qui suit l'horaire fixé de la Première Réunion le quorum n'est pas présent, ou si au cours de la Première Réunion le quorum cesse d'être présent, la Première Réunion est ajournée vingt-quatre (24) heures plus tard au même endroit (la Deuxième Réunion). Le quorum à cette deuxième sera un nombre suffisant de Gérants Sponsor de sorte que les Gérants Sponsor présents ou représentés constituent la majorité des gérants présents ou représentés et cette Deuxième Réunion ne prendra pas de décisions valables sur tout point qui n'a pas été identifié sur l'ordre du jour de la Première Réunion dans la première convocation circulée aux gérants.

(viii) Chaque gérant aura une voix concernant chaque affaire votée par le Conseil, à condition que les Gérants Sponsor présents à une réunion du Conseil aient ensemble le droit d'exercer un tel nombre de voix pour assurer qu'à tous les instants les Gérants Sponsor présents à une réunion du Conseil auront un nombre de voix égal à la simple majorité des voix totales du Conseil. Le Conseil prendra toute décision à une réunion (ou par consentement écrit à la place d'une réunion) par le vote affirmatif ou le consentement de la majorité simple des voix exprimées des gérants présents ou représentés et votant. Un gérant qui est présent à une réunion à laquelle une action concernant une affaire de la Société est prise sera supposé avoir consenti à l'action sauf si son désaccord est consigné dans les minutes de la réunion ou sauf s'il dépose son désaccord à cette affaire par écrit auprès de la personne qui agit en tant que secrétaire de la réunion avant l'ajournement ou qu'il remette ce désaccord à la Société immédiatement après l'ajournement de la réunion. Ce droit au désaccord ne s'applique pas aux gérants qui ont voté en faveur d'une action.

(ix) Le conseil de gérance doit respecter toutes conditions posées pour l'approbation par les associés de tous points prévus dans toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

(x) Tout gérant peut participer à et tenir une réunion du Conseil en utilisant un téléphone ou un autre équipement de communication avec lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre en continu et permettant une participation effective à la réunion. La participation à une telle réunion constituera une participation et une présence à cette réunion, sauf lorsqu'une Personne participe à la réunion dans le but précis d'objecter à la transaction ou l'affaire en prétextant que la réunion n'est pas convoquée de manière légale.

(xi) Toute action permise ou requise par le présent Contrat à prendre à une réunion du Conseil peut être prise sans réunion, sans convocation préalable et sans vote par voie de résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) qui sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(xii) Pour les besoins de cet Article 8.2:

a. «Gérant PDG» désigne un gérant qui agit en tant que directeur général de la Société et de ses filiales de temps en temps.

b. «Gérant Sponsor» désigne un gérant proposé à la nomination par le(s) détenteur(s) d'une majorité des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A de temps en temps.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou si la Société a plusieurs gérants, par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

(iii) Envers les autorités administratives la Société est engagée par la seule signature d'un gérant.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les Statuts ou la loi ou par toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre, les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social (en ce compris plus de la moitié des Parts Sociales Ordinaires détenues par tous les associés).

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Au cas où et tant que la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions collectives autrement prises en assemblée générale des associés peuvent être valablement prises par voie de résolutions écrites. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou des décisions à prendre et exprimera son vote par écrit. Les résolutions porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) associés, dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires peuvent être nommés à nouveau par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Sous réserve de l'Article 15.4, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables et toute convention entre les associés telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes et sous réserve des dispositions de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution de dividendes intérimaires; et

(v) les dividendes intérimaires seront distribués aux associés conformément à l'Article 15.4.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excédent à la Société à la demande du Conseil.

15.4. Si la Société envisage de faire une Distribution aux associés (soit par dividende intérimaire, rachat ou autrement), les associés auront le droit de recevoir cette Distribution prélevée sur des fonds légalement disponibles à cet effet, conformément au droit applicable de la manière et ordre de priorité suivants:

(a) En premier, aux détenteurs des Parts Sociales de Préférence de Catégorie A et des Parts Sociales de Préférence de Catégorie B, au prorata du nombre de Parts Sociales de Préférence détenu par chaque détenteur, jusqu'à ce que le Rendement couru mais non payé ait été remboursé intégralement (respectivement le Droit 1 de Préférence de Catégorie A et le Droit 1 de Préférence de Catégorie B);

(b) deuxièmement, aux détenteurs des Parts Sociales de Préférence de Catégorie A et des Parts Sociales de Préférence de Catégorie B, au prorata du nombre de Parts Sociales de Préférence détenu par chaque détenteur, jusqu'à ce que le Principal

de Préférence Total ait été payé intégralement (respectivement le Droit 2 de Préférence de Catégorie A et le Droit 2 de Préférence de Catégorie B et avec le Droit 1 de Préférence de Catégorie A et le Droit 1 de Préférence de Catégorie B, le Droit de Préférence de Catégorie A et le Droit de Préférence de Catégorie B);

(c) troisièmement, aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B et Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C au prorata du nombre total de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B et Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C détenu par chaque détenteur, jusqu'à ce que les distributions totales à Lima Topco (Luxembourg) S. à r.l. équivalent le Rendement Minimal MofM (respectivement le Droit Ordinaire de Catégorie A, le Droit Ordinaire de Catégorie B et le Droit 1 Ordinaire de Catégorie C);

(d) quatrièmement, après satisfaction du Rendement Minimal MofM, aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C au prorata du nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C détenu par chaque détenteur, jusqu'à ce que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B et Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C aient reçu au total une partie des distributions totales effectuées en vertu du paragraphe (c) et ce paragraphe (d) égale à la proportion que le nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B et Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C émises représente par rapport au nombre total de Parts Sociales Ordinaires émises (le Droit 2 Ordinaire de Catégorie C et avec le Droit 1 Ordinaire de Catégorie C, le Droit Ordinaire de Catégorie C); et

(e) cinquièmement, toutes distributions restantes aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires au prorata du nombre de Parts Sociales Ordinaires détenu par chaque détenteur.

15.5. Tout montant à affecter sur base de l'article 15.4 sera distribué entre chaque catégorie de parts sociales aux détenteurs des catégories participantes concernées conformément à l'ordre de priorité suivant et aux accords entre associés de temps en temps:

Les Parts Sociales de Préférence de Catégorie A recevront le Droit de Préférence de Catégorie A divisé de la manière suivante:

(i) Les Parts Sociales de Préférence de Tranche A.2 donnent droit à leurs détenteurs, au pro rata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Préférence de Tranche A.2 émises par la Société;

(ii) Les Parts Sociales de Préférence de Tranche A.1 donnent droit à leurs détenteurs, au pro rata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Préférence de Tranche A.2 émises par la Société;

chacun tant qu'elles existent, et

(iii) Le reste du Droit de Préférence de Catégorie A sera distribué aux Parts Sociales de Préférence de Catégorie A Concernées.

Les Parts Sociales de Préférence de Catégorie B recevront le Droit de Préférence de Catégorie B divisé de la manière suivante:

(i) Les Parts Sociales de Préférence de Tranche B.2 donnent droit à leurs détenteurs, au pro rata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Préférence de Tranche B.2 émises par la Société;

(ii) Les Parts Sociales de Préférence de Tranche B.1 donnent droit à leurs détenteurs, au pro rata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Préférence de Tranche B.2 émises par la Société;

Chacun tant qu'elles existent, et

(iii) Le reste du Droit de Préférence de Catégorie B sera distribué aux Parts Sociales de Préférence de Catégorie B Concernées.

Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A recevront le Droit Ordinaire de Catégorie A divisé de la manière suivante:

(i) Les Parts Sociales Ordinaires de Tranche A.1 donnent droit à leurs détenteurs, au pro rata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires de Tranche A.1 émises par la Société;

(ii) Les Parts Sociales Ordinaires de Tranche A.2 donnent à leurs détenteurs, au prorata de leur détention respective de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, le droit de recevoir le reliquat des distributions qui sont affectées aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A en vertu du Droit Ordinaire de Catégorie A à l'article 15.4;

Si les Parts Sociales Ordinaires de Tranche A.2 ont été rachetées ou d'une autre manière annulées au moment de la distribution, le reliquat des distributions affectées aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A en vertu du Droit Ordinaire de Catégorie A à l'article 15.4 sera alors affecté aux Parts Sociales Ordinaires de Tranche A.1.

Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B recevront le Droit Ordinaire de Catégorie B divisé de la manière suivante:

(i) Les Parts Sociales Ordinaires de Tranche B.1 donnent droit à leurs détenteurs, au pro rata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires de Tranche B.1 émises par la Société;

(ii) Les Parts Sociales Ordinaires de Tranche B.2 donnent à leurs détenteurs, au prorata de leur détention respective de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, le droit de recevoir le reliquat des distributions qui sont affectées aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B en vertu de l'article 15.4

Si les Parts Sociales Ordinaires de Tranche B.2 ont été rachetées ou d'une autre manière annulées au moment de la distribution, le reliquat des distributions affectées aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B en vertu du Droit Ordinaire de Catégorie B à l'article 15.4 sera alors affecté aux Parts Sociales Ordinaires de Tranche B.1.

Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C recevront le Droit Ordinaire de Catégorie C divisé de la manière suivante:

(i) Les Parts Sociales Ordinaires de Tranche C.1 donnent droit à leurs détenteurs, au pro rata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires de Tranche C.1 émises par la Société;

(ii) Les Parts Sociales Ordinaires de Tranche C.2 donnent à leurs détenteurs, au prorata de leur détention respective de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, le droit de recevoir le reliquat des distributions qui sont affectées aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C en vertu du Droit Ordinaire de Catégorie C à l'article 15.4;

Si les Parts Sociales Ordinaires de Tranche C.2 ont été rachetées ou d'une autre manière annulées au moment de la distribution, le reliquat des distributions affectées aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C en vertu du Droit Ordinaire de Catégorie C à l'article 15.4 sera alors affecté aux Parts Sociales Ordinaires de Tranche B.1.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés conformément à l'Article 15.4.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés. En cas de conflit entre les stipulations des présents Statuts et de toute convention entre les associés, telle que modifiée de temps à autre, les stipulations de ladite convention entre les associés prévaudront inter partes dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise.

Art. 18. Définitions. Sauf précision contraire, les termes en majuscule utilisés dans les statuts auront le sens défini ci-dessous:

(vi) «Principal de Préférence A» signifie un montant égal au montant total de capital libéré par Lima Topco (Luxembourg) S. à r.l. concernant la valeur nominale et la prime d'émission de chaque Part Sociale de Préférence de Catégorie A souscrite par Lima Topco (Luxembourg) S. à r.l..

(vii) «Principal de Catégorie A» signifie un montant égal au montant total du capital libéré par Lima Topco (Luxembourg) S. à r.l. concernant la valeur nominale et la prime d'émission de chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie A souscrite par Lima Topco (Luxembourg) S. à r.l..

(viii) «Changement de Contrôle» signifie toute vente de titres ou d'actifs, consolidation, fusion ou autre transaction (i) ayant pour conséquence que Lima Topco (Luxembourg) S. à r.l. et ses affiliés cessent de Contrôler directement ou indirectement Lunch Garden Holding NV (ou ses entités remplaçantes) ou (ii) en vertu de laquelle tous ou une grande partie de tous les actifs de la Société sont cédés à un tiers ou des tiers qui ne sont pas un affilié de la Société ou de ses filiales ou de Lima Topco (Luxembourg) S. à r.l..

(ix) «Distribution» signifie chaque distribution effectuée par la Société aux détenteurs des Titres, soit en numéraire, propriété ou titres et soit par distribution de dividende, paiement du capital ou des intérêts, boni de liquidation, recapitalisation ou d'une autre manière.

(x) «Sortie» signifie l'occurrence d'un Changement de Contrôle, d'une Vente Publique ou d'un Événement de Liquidation.

(xi) «Investissement» signifie un montant égal au total du Principal de Catégorie A et le Principal de Préférence A ainsi que tout autre montant de souscription payé par voie de souscription ou prêt par Lima Topco (Luxembourg) S. à r.l. eu égard à des Titres.

(xii) «Événement de Liquidation» signifie la liquidation, la dissolution de la Société (volontaire ou involontaire) ou une autre procédure ou transaction dans le contexte d'une liquidation ou dissolution par laquelle la Société propose de distribuer tous ou une grande partie de tous ses actifs aux associés, d'une autre manière qu'en vertu d'une restructuration solvable.

(xiii) «Rendement Minimal MofM» signifie un montant égal à deux virgule cinq (2,5) fois l'Investissement, à condition que, (i) en rapport avec une Sortie aux deux ans ou avant deux (2) ans à compter de la date de clôture de l'acquisition de Lunch Garden Holding NV (la Date d'Acquisition), le Rendement Minimal MofM sera égal à un montant de un virgule six (1,6) fois l'Investissement, et (ii) en rapport avec une Sortie après deux (2) ans suivant la Date d'Acquisition et aux quatre ans ou avant quatre (4) ans à partir de la Date d'Acquisition, le Rendement Minimal MofM sera égal à deux (2) fois l'Investissement.

(xiv) «Tranche Ordinaire A.2» signifie les Parts Sociales Ordinaire de Tranche A.2.

(xv) «Tranche Ordinaire B» signifie les Parts Sociales Ordinaire de Tranche B.1 et les Parts Sociales Ordinaire de Tranche B.2.

(xvi) «Tranche Ordinaire C» signifie les Parts Sociales Ordinaire de Tranche C.1 et les Parts Sociales Ordinaire de Tranche C.2.

(xvii) «Tranche de Préférence A» signifie les Parts Sociales de Préférence de Tranche A.1 et les Parts Sociales de Préférence de Tranche A.2.

(xviii) «Tranche de Préférence B» signifie les Parts Sociales de Préférence de Tranche B.1 et les Parts Sociales de Préférence de Tranche B.2.

(xix) «Offre Publique» signifie une offre publique ou vente de titres de capital d'un véhicule organisé ou acquis pour les besoins d'accomplir cette Offre Publique ou la Société ou une de ses filiales, en vertu d'inscription effective ou inscription effective à la cote officielle ou qualification sur un marché de valeurs conformément aux exigences applicables.

(xx) «Vente Publique» signifie une Offre Publique ou une vente de titres de capital d'un véhicule organisé ou acquis pour les besoins d'accomplir cette Offre Publique ou la Société ou une de ses filiales, cotée sur un marché de valeurs, le cas échéant, par le biais d'un courtier, teneur de marché en vertu des réglementations des titres dans la ou les juridictions concernées.

(xxi) «Titres» signifie toutes les parts sociales, dettes ou autres titres émis par la Société dans le temps.

(xxii) «Principal de Préférence Total» signifie un montant total égal au montant total de capital libéré par les détenteurs des Parts Sociales de Préférence concernant la valeur nominale et la prime d'émission de chaque Part Sociale de Préférence souscrite par lesdits détenteurs.

(xxiii) «Rendement» signifie un coupon préférentiel, cumulatif et fixe, courant quotidiennement sur le Principal de Préférence A au taux de dix pour cent (10%) par an, composé annuellement.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 8 janvier 2016. 1LAC/2016/522. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 201605242/1452.

(160014545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Zelta Assets, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 191.499.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 janvier 2016

1^{ère} Résolution:

M. François Gaucher, né le 22 juillet 1964 à Boulogne-Billancourt (France), directeur de sociétés, demeurant au 172 quai de Stalingrad, F-92130 Issy les Moulineaux, M. François Manti, né le 7 octobre 1970 à Algrange (France), employé privé, demeurant professionnellement au 11 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg et M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, né le 12 septembre 1964 à Spezia (Italie), juriste, demeurant au 11 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg sont nommés, avec effet immédiat, nouveaux Administrateurs en remplacement de Mme Frédérique Mignon, M. Alain Geurts et M. Marc Besch démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2020.

2^{ème} Résolution:

La société Luxembourg International Consulting SA, R.C.S Luxembourg B 403 112, ayant siège social au 11 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, est nommée, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de A&C Management Services S.à r.l. démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2020.

3^{ème} Résolution:

Le siège social est transféré avec effet immédiat au 11 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Certifié sincère et conforme

Pour ZELTA ASSETS

Référence de publication: 2016058353/26.

(160018361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

4C Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 101.155.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte d'un jugement rendu en date du 14.01.2016 par la VI^{ème} Chambre du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions que les opérations de liquidation de la société anonyme 4C HOLDING S.A., ayant eu son siège social d'après ses statuts à L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg de fait inconnu à cette adresse, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.155 ont été déclarées closes pour absence d'actif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Maître Sébastien LIMAT

Le liquidateur

Référence de publication: 2016058355/18.

(160018153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Axius European CLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.995.

—
Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 janvier 2016:

- acceptation de la démission de Monsieur Lukasz Malecki en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 15 janvier 2016;

- nomination, en tant que nouvel administrateur de la Société, de Monsieur Sjors van der Meer, né le 31 octobre 1978 à Utrecht (Pays - Bas) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est depuis le 15 janvier 2016 composé des administrateurs suivants:

- * Madame Marketa Stranska;
- * Madame Maud Meyer; et
- * Monsieur Sjors van der Meer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Pour la Société
Marketa Stranska
Administrateur

Référence de publication: 2016058405/24.

(160018835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

ABV Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 95.146.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 janvier 2016 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité la nomination, par le Conseil d'Administration du 23 décembre 2014, de M. Jean-Charles THOUAND, Administrateur, en remplacement de M. Joseph WINANDY.

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Koen LOZIE, Jean-Charles THOUAND et JALYNE S.A., représentée par M. Jacques BONNIER, Administrateurs sortants ainsi que de Monsieur Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes sortant.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 30.06.2016.

Pour copie certifiée conforme
- / JALYNE S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016058407/20.

(160018715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

C&MI Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 173.393.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 18 décembre 2015

Les mandats d'administrateur de Mme Karoline WILLOT et M. Johan DEJANS ont été renouvelés avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2016.

La cooptation de Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur, décidée par les administrateurs en date du 20 avril 2015 a été ratifiée. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Le mandat de commissaire aux comptes de la société Comcolux S.à r.l., dont le siège social se trouve à présent au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.
Pour extrait sincère et conforme
Pour C&MI HOLDING
Un mandataire

Référence de publication: 2016058506/18.

(160019098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Albastro Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 100.402.

La soussignée, Gerardus H.M. Ossevoort, ayant son adresse privée, 22 rue de Mars La Tour, 54800 Tronville, France, atteste par la présente que le démission de son fonction comme gérant de la société

ALBASTO INVESTHOLDING SàRL,

R.C. Luxembourg Section B Numéro B 100.402

Adresse 6 Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg

Par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant à compter du 1^{er} mars 2013.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Gerard Ossevoort.

Référence de publication: 2016058423/15.

(160018291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

AMF International Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 42.762.

Le domiciliataire de

AMF International Holding S.A.

R.C.S. Luxembourg Section B n° 42.762

Dénonce le domicile, 74, rue de Merl L-2146 Luxembourg, de la société avec effet 21.12.2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.01.2016.

AAD Fiduciaire s.à r.l.

Référence de publication: 2016058434/13.

(160019013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Antracit Créations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 39.260.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 janvier 2016

L'assemblée décide de renouveler les mandats de

- Mr Jeannot PHILIPP, prénommé, administrateur

- Mme Colette REUTER, prénommée, administrateur

- Mme Marie-France PASTORE, prénommée, administrateur

- PROMOVIS S.A., 2, rue Walram L-2715 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67 377, commissaire

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2022.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016058440/15.

(160018962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Arrow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.798.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 janvier 2016

Est nommé administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017.

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire le 25 novembre 2014.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058446/15.

(160019552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Capital Financial Holdings Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.025.

Extrait des résolutions du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2016

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, les deux administrateurs suivants:

- Monsieur Jean-Pierre Verlaine, né le 26 septembre 1969 à Huy, et demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Monsieur Adrien Coulombel, né le 08 juin 1982 à Amiens, et demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Pour la société

Capital Financial Holdings Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2016058508/17.

(160019055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

CdR Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 184.760.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant de catégorie B de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Alexandre TASKIRAN.

Référence de publication: 2016058512/10.

(160018472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Montecristo Capital Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 196.161.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Montecristo Capital Management S.à.r.l. qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 19 janvier 2016 à 10 heures.

L'assemblée décide:

2. D'accepter la nomination du mandat de gérante administrative de Mme Simona TEOFILI, née le 10 juin 1974 à Rome, demeurant au 33, rue du vieux marché aux grains, B-1000 Bruxelles.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Pour la société

Jean-Raphaël RACINE-GRISOLI

Gérant

Référence de publication: 2016058176/17.

(160018368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

William Blair FCP, Fonds Commun de Placement.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 99.167.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le conseil de direction de Northern Trust Luxembourg Management Company S.A., société de gestion de William Blair FCP, décide, en date du 16 décembre 2015:

1. la clôture de la liquidation de William Blair FCP;
2. Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de Northern Trust Luxembourg Management Company S.A..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016058183/14.

(160017972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Nis Ganesha S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 29.185.191,13.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 156.279.

—
EXTRAIT

En date du 30 Septembre 2015, M. Philippe CHAN a démissionné de son mandat d'administrateur B avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration a décidé de coopter M. Michel COLACI résidant au 17, rue du Rocher; F-57390 Audun-le-Tiche (France), comme nouvel administrateur B de la Société, avec effet immédiat au 30 Septembre 2015 et jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un mandataire

Référence de publication: 2016058187/16.

(160018297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Sonelec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Scheidhof.

R.C.S. Luxembourg B 196.136.

Suite à la cession de parts sociales en date du 20 janvier 2016 Monsieur Catherine JEMPFER demeurant à F-57970 YUTZ, 8, rue Drogon a cédé à Monsieur Xavier BUREAU demeurant à F-57970 YUTZ 8, rue Drogon 100 parts sociales de la société SONELEC SARL.

La répartition des parts sociales est comme suit:

Xavier BUREAU 100 parts sociales

Monsieur Xavier BUREAU est nommé gérant de la société SONELEC SARL pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Catherine JEMPFER démissionnaire.

Sandweiler, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058261/15.

(160017898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Management-Investment-Consulting A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 78.210.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 janvier 2016

L'assemblée décide d'informer le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg du changement d'adresse du Commissaire aux Comptes de la Société, comme suit:

Tax Consult S.A., 20 Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANAGEMENT-INVESTMENT-CONSULTING A.G.

Signatures

Référence de publication: 2016060546/14.

(160021427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Mattheeuws Eric Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 90.253.

Extrait du Conseil d'Administration du 26 janvier 2016

Le conseil d'administration décide de nommer la société FIDUO, Expert-comptable, société de droit luxembourgeois immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56248, dont le siège social est au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant que dépositaire des actions au porteur, conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016060551/14.

(160021197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

MBR Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 183.198.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 11 janvier 2016 a nommé en qualité de Commissaire, avec effet à partir de l'exercice 2015, Monsieur Xavier LUYCKX, né le 16 octobre 1972 à Tubize (Belgique), demeurant à B-7181 Feluy, Hameau Mascaux, 4, à la suite de la révocation de Monsieur Louis OBACZ de son mandat de Commissaire.

Le mandat du Commissaire viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2019, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

L'Assemblée a ensuite nommé en qualité d'administrateurs:

a) Monsieur André MANKOWSKI, né le 24 juillet 1982 à Gdansk (Pologne), demeurant à L-9051 Ettelbruck, 102, Grand-Rue.

b) Monsieur Vivian LEJEUNE, né le 13 août 1980 à Liège (Belgique), demeurant à B-6730 Tintigny, 44, rue du Centenaire.

Le mandat des deux nouveaux administrateurs viendra à échéance, ensemble avec le mandat de l'administrateur unique en fonction, Monsieur Jonathan SAMARAS, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2019, statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

L'Assemblée a dès lors constaté lors que la composition du Conseil d'administration de la Société est passée d'un administrateur unique à trois administrateurs.

Pour extrait conforme

MBR Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016060553/26.

(160020838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

MBR Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 183.198.

EXTRAIT

Suivant résolutions adoptées par l'administrateur unique en date du 11 janvier 2016, tenant lieu de réunion du Conseil d'administration, et se référant à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 13 décembre 2013, le Conseil d'administration a décidé de déléguer les pouvoirs nécessaires à la gestion journalière de la Société à Monsieur Jonathan SAMARAS, administrateur-délégué, demeurant B-6730 Tintigny, 77, rue du Chapon, pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2019.

La Société sera dès lors engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de Monsieur Jonathan SAMARAS, administrateur-délégué.

Le Conseil d'administration a par ailleurs décidé de déléguer les pouvoirs nécessaires à la gestion journalière de la Société en matière d'affaires sociales à Monsieur Olivier BOSSI, délégué à la gestion journalière, demeurant à F-54730 Gorcy, 12, rue Joseph Labbé, jusqu'au 31 décembre 2016.

La Société sera dès lors engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de Monsieur Olivier BOSSI, délégué à la gestion journalière, pour toutes les affaires sociales de la Société.

Le Conseil d'administration a enfin décidé de déléguer les pouvoirs nécessaires à la gestion journalière de la Société en matière d'affaires commerciales d'un montant inférieur à 25 000.-EUR à Monsieur Olivier BOSSI, délégué à la gestion journalière, prénommé, jusqu'au 31 décembre 2016.

La Société sera dès lors engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de Monsieur Olivier BOSSI, délégué à la gestion journalière, pour toutes les affaires commerciales de la Société d'un montant inférieur à 25 000.-EUR.

Pour extrait conforme
MBR Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2016060554/28.

(160020838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

MCT Luxembourg Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.740.

—
Extrait rectificatif du dépôt L160020344 du 02/02/2016

La nomination de Monsieur Alain ROLLAND au poste de gérant (catégorie B) prend effet le 18 janvier 2016 et non pas le 04 janvier 2016.

Luxemburg, le 18 janvier 2016.

MCT Luxembourg Management S.à r.l.

Référence de publication: 2016060555/12.

(160021432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

MIR Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 173.530.

—
Avec effet au 21 décembre 2015, les mandats de Messieurs Coel et Timo comme membres du directoire sont renouvelés pour une durée d'une année et prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme et sincère
MIR CAPITAL MANAGEMENT S.A.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2016060558/14.

(160021304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

MRE-Silverstone-I S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 202.322.

—
Extrait de publication de l'Associé Unique

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 30 décembre 2015 que les personnes suivantes ont été nommés aux fonctions d'administrateurs, pour une durée de quatre (4) ans à partir du 30 décembre 2015:

- Vanderschrick Bart Gerard Marcel, domicilié à MC-98000 Monaco, 13, Boulevard Princesse Charlotte
- Bamelis Frank Bart Marcel, domicilié à MC-98000 Monaco, 35, Avenue des Papalins
- la société à responsabilité limitée établie et existant sous le droit luxembourgeois Milfix S.à r.l., ayant son siège social à 28, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, RCS Luxembourg B 114.086, représentée en application de l'article 51bis de la loi sur les sociétés commerciales par Vanderschrick Bart Gerard Marcel
- Spruit Louis Arnold, domicilié à 15a Rue Langheck, L-5410 Beyren.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2016060560/20.

(160020929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Nadi Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.577.324,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.518.

—
Extrait des décisions des associés de la Société adoptées par écrit le 21 décembre 2015

Les associés de la Société ont décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Clive Lewis, résidant au 16, rue du Village, L-6183 Gonderange, en tant que gérant de classe A de la Société et Thierry Borceux, résidant au 5, rue Saint Martin, B-6791 Aubange, en tant que gérant de classe B de la Société.

En conséquence de ce qui précède, en date du 21 décembre 2015, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Nadine Gilis, gérante de classe A;
- Clive Lewis, gérant de classe A;
- Richard Karran, gérant de classe A;
- Bertil Rouveure, gérant de classe B; et
- Thierry Borceux, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nadi Holding S.à.r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2016060564/22.

(160021017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Nautilus Bad Kultur S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-5955 Itzig, 11, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 53.052.

—
Par la présente, la société NAUTILUS BAD KULTUR SA vous informe que le nom de l'administrateur Monsieur BIVER Laurent comporte une erreur. Le nom correct est BIEVER Laurent.

Pour la société NAUTILUS BAD KULTUR SA

Référence de publication: 2016060569/10.

(160021051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

NEP Senec Gardens S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 34.384,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.557.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales avec effet au 24 décembre 2015 et exécutée entre:

- Monsieur Edward Williams, né le 9 juillet 1965 à Derby, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 96 Kensington High Street, W8 4SG Londres, Royaume-Uni,

et,

- NEP Priedvidza S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 141257,

que les parts sociales suivantes, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant 29,98 % du capital de la Société, ont été transférées par Monsieur Edward Williams, susnommé, à NEP Priedvidza S.à r.l., susnommé:

- 624 parts sociales de classe A,
- 2.000 parts sociales de classe B,

- 1.183 parts sociales de classe C,
- 6.500 parts sociales de classe D.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par NEP Prievidza S.à r.l., seul et unique associé de la Société.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 janvier 2016.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2016060570/31.

(160020873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

OneBeacon Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 300.526.600,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 145.814.

En date du 28 décembre 2015, l'associé unique OneBeacon Holdings (Gibraltar) Limited, avec siège social au 19, Town Range, Burns House, Suite 1, Gibraltar, a cédé la totalité de ses 3.005.266 parts sociales à OB (Barbados) International SRL, avec siège social au 21, Pine Road, The Grove, Belleville, St Michael, La Barbade, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique est OB (Barbados) International SRL, précité, avec 3.005.266 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016060574/13.

(160021515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

OCM Luxembourg Alisio Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 201.587.

En date du 18 décembre 2015:

1. 906.250 parts sociales ordinaires, 90.625 parts sociales de classe A, 90.625 parts sociales de classe B, 90.625 parts sociales de classe C, 90.625 parts sociales de classe D, 90.625 parts sociales de classe E, 90.625 parts sociales de classe F, 90.625 parts sociales de classe G, 90.625 parts sociales de classe H, 90.625 parts sociales de classe I et 90.625 parts sociales de classe J, détenues par OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.362, ont été transférées à OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.494;

2. 93.750 parts sociales ordinaires, 9.375 parts sociales de classe A, 9.375 parts sociales de classe B, 9.375 parts sociales de classe C, 9.375 parts sociales de classe D, 9.375 parts sociales de classe E, 9.375 parts sociales de classe F, 9.375 parts sociales de classe G, 9.375 parts sociales de classe H, 9.375 parts sociales de classe I et 9.375 parts sociales de classe J, détenues par OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.641, ont été transférées à OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.494; et

3. 10.375.000 parts sociales ordinaires, 1.037.500 parts sociales de classe A, 1.037.500 parts sociales de classe B, 1.037.500 parts sociales de classe C, 1.037.500 parts sociales de classe D, 1.037.500 parts sociales de classe E, 1.037.500 parts sociales de classe F, 1.037.500 parts sociales de classe G, 1.037.500 parts sociales de classe H, 1.037.500 parts sociales de classe I et 1.037.500 parts sociales de classe J, détenues par OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l. ont été transférées à Cascade Investment Fund I, L.P., une société en commandite constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, États-Unis

d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de son commandité Oaktree Cascade Investment Fund I GP, L.P., agissant par l'intermédiaire de son commandité Oaktree Fund GP, LLC, agissant par l'intermédiaire de son membre dirigeant Oaktree Fund GP I, L.P., ayant son siège social sis au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, États-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4345532.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Pour la société

Référence de publication: 2016060576/40.

(160021272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

OCM Luxembourg EPF III Tie Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.023.

Il est à noter que la nouvelle adresse de l'associé Dominic Rose, qui ne contient pas de numéro, est désormais comme suit:

Dominic Rose:

Highlands Cottage, Highlands Lane, Mayford, Surrey GU22 9PU, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016060577/13.

(160021260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Optimissimus Dudelage Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelage, 61-63, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.603.

Extrait de l'assemblée générale du 28 janvier 2016

Il résulte d'un contrat de cession de titres signé le 28 janvier 2016 que:

1) Monsieur François BICHEL a cédé les 79 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Thierry CIARRONE, demeurant 13, rue d'Oradour, F-54190 VILLERUPT,

et

2) Madame Danielle HIPP a cédé les 21 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Thierry CIARRONE, demeurant 13, rue d'Oradour, F-54190 VILLERUPT,

de sorte que les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

Monsieur Thierry CIARRONE: 100 parts sociales

Total: 100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016060578/19.

(160020794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Rowan California S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.025.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.266.

Il est notifié qu'en date du 1^{er} février 2016, la Société a pris acte:

- de la démission de Monsieur Michael Doyle Boykin en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 31 janvier 2016.

La Société a également décidé de nommer:

- Monsieur Charman John Ancheta, né le 21 mars 1982 à Hawaii, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610, Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 31 janvier 2016 et pour une durée indéterminée.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Charman John Ancheta, gérant de catégorie A;
- M. Ralph John Whelan, gérant de catégorie A;
- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, gérant de catégorie B;
- M. Robert van 't Hoeft, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rowan California S.à r.l.
Martinus Cornelis Johannes Weijermans
Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2016060626/24.

(160021220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Rowan Finanz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 312.154.110,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 180.891.

Il est notifié qu'en date du 1^{er} février 2016, la Société a pris acte:

- de la démission de Monsieur Michael D. Boykin en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 31 janvier 2016.

La Société a également décidé de nommer:

- Monsieur Charman John Ancheta, né le 21 mars 1982 à Hawaii, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610, Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 31 janvier 2016 et pour une durée indéterminée.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Charman John Ancheta, gérant de catégorie A;
- M. Ralph John Whelan, gérant de catégorie A;
- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, gérant de catégorie B;
- M. Robert van 't Hoeft, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rowan Finanz S.à r.l.
Martinus Cornelis Johannes Weijermans
Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2016060627/24.

(160021221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Sagittarius Investissements S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.113.

BML EXPERTISES S.A. dénonce, avec effet immédiat en date du 31 janvier 2016, le siège de la société SAGITTARIUS INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois sise au 2, rue Wilson a L - 2732 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 69 113.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2016.

BML EXPERTISES S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2016060657/13.

(160021483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Greeneden Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 164.178.

In the year two thousand and sixteen, on the fifth day of January;

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Mrs Alexia UHL, lawyer, acting as the representative of the board of managers of Greeneden S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.180, acting as the general partner and sole manager (the "Manager") of Greeneden Topco S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.178 (the "Company"),

duly authorised to that effect pursuant to the resolutions of the Manager, acting in its capacity as general partner and sole manager of the Company, dated 2 December 2015 (the "Resolutions").

The appearing party has required the undersigned notary to enact the following:

1) Pursuant to article 5.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the issued share capital of the Company was fixed at one hundred and eleven thousand five hundred and twenty-six US Dollars and thirty-two cents (USD 111,526.32) divided into:

- one hundred (100) unlimited shares (the "Unlimited Shares"),
 - four million fifty-two thousand five hundred and twelve (4,052,512) ordinary nonredeemable shares (the "Ordinary Shares"),
 - eight thousand one hundred and seventeen (8,117) hurdle shares (the "Hurdle Shares"),
 - one million thirteen thousand one hundred and twenty-nine (1,013,129) redeemable class A1 shares,
 - one million thirteen thousand one hundred and twenty-nine (1,013,129) redeemable class A2 shares,
 - one million thirteen thousand one hundred and twenty-nine (1,013,129) redeemable class A3 shares,
 - one million thirteen thousand one hundred and twenty-nine (1,013,129) redeemable class A4 shares,
 - one million thirteen thousand one hundred and twenty-nine (1,013,129) redeemable class A5 shares,
 - one million thirteen thousand one hundred and twenty-nine (1,013,129) redeemable class A6 shares,
 - one million thirteen thousand one hundred and twenty-nine (1,013,129) redeemable class A7 shares,
- all class A1 to class A7 shares are referred as the "Special Shares", with a nominal value of USD 0.01 per share, all of which are fully paid up (hereafter referred to as the "Shares").

2) Pursuant to article 5.3 of the Articles, the Manager is authorized and empowered, within the limits of the authorized share capital, which is set at USD 899,928,434.01 to (i) realize any increase of the share capital or equity of the Company with or without the issuance of new Ordinary Shares, Special Shares and Hurdle Shares, it being understood that the Manager is authorized to issue such new shares in one or several issues and that the Manager is free to determine in relation to each issue which class(es) of new shares such issue will relate to and (ii) issue bonds, preferred equity certificates, warrants, options or other instruments convertible, exchangeable or exercisable into shares and to issue shares further to the conversion or exercise of the above mentioned instruments, it being understood that if such instruments are issued during the period set forth in article 5.3.E of the Articles, the shares upon the conversion or exercise of such instruments may be issued after the expiry of said period, it being understood that the Manager is authorized to issue such new shares in one or several issues and that the Manager is free to determine in relation to each issue which class(es) of new shares such issue will relate to.

The shares and the instruments to be issued in accordance with the provisions of article 5.3.B of the Articles may be paid up through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, including in the three latter cases in favor of new shareholders. The shares to be issued in accordance with the provisions of article 5.3 of the Articles may be issued with or without share premium, it being understood that (i) such shares shall not be issued at a price below their nominal value and (ii) if the consideration payable to the Company for such newly issued shares exceeds their nominal value, the excess is to be treated as share premium in respect of such shares in the books of the Company.

The Manager is specially authorized to issue such shares and, where applicable, the instruments to be issued in accordance with the provisions of article 5.3 of the Articles without reserving (i.e. by cancelling or limiting) for the existing shareholders of the Company the preferential right to subscribe for such shares. The cancellation of preferential subscription rights is to be made in compliance with the relevant provisions of any shareholders' agreement that may be entered into by the Company's shareholders from time to time.

The authorization will expire on the fifth anniversary of the date of publication in the Luxembourg official gazette of the minutes of the general meeting held on 23 January 2012 and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that the Manager can proceed to an increase of share capital or issue of the above mentioned instruments as of date of the shareholder's meeting adopting article 5.3.E of the Articles (i.e. 23 January 2012).

The Manager is authorized to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares (referred to in article 5.3 of the Articles) and, if applicable, the duration, amortization, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid instruments (referred to in article 5.3 of the Articles) as well as all the other conditions and terms of

such instruments including as to their subscription, issue and payment subject to the relevant provisions of any shareholders' agreement that may be entered into by the Company's shareholders from time to time.

The Manager is authorized to do all things necessary to amend articles 5.1 and 5.3 of the Articles in order to record the change of issued and authorized share capital following any increase pursuant to the present article. The Manager is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Furthermore, the Manager may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions, conversions or exchanges and receiving payment for shares, bonds, preferred equity certificates, warrants, options or instruments and to do all things necessary to amend article 5 of the Articles in order to record the change of issued and authorized share capital following any increase pursuant to article 5.3 of the Articles.

3) By resolutions dated 2 December 2015, the Manager has resolved to approve the issuance of six hundred sixty-eight (668) new ordinary shares, one hundred sixty-seven (167) new class A1 shares, one hundred sixty-seven (167) new class A2 shares, one hundred sixty-seven (167) new class A3 shares, one hundred sixty-seven (167) new class A4 shares, one hundred sixty-seven (167) new class A5 shares, one hundred sixty-seven (167) new class A6 shares, one hundred sixty-seven (167) new class A7 shares and one hundred twenty (120) new Hurdle Shares with a nominal value of USD 0.01 each (the "New Shares"), by cancelling the preferential subscription rights of the existing shareholders, pursuant to article 5.3 of the Articles, so as to increase the share capital of the Company by a total amount of nineteen US Dollars and fifty-seven cents (USD 19.57) so as to raise it from its amount of one hundred and eleven thousand five hundred and twenty-six US Dollars and thirty-two cents (USD 111,526.32) to one hundred and eleven thousand five hundred and forty-five US Dollars and eighty-nine cents (USD 111,545.89), together with the payment of a share premium of a total amount of two hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-seven US Dollars and twenty-nine cents (USD 299,997.29).

The New Shares have been subscribed and fully paid up by the subscriber as indicated in the Resolutions, and the capital increase and issuance of New Shares took place on 2 December 2015.

The justifying documents for the issuance and subscription of the New Shares, such as the bank excerpts indicating that the funds for the subscription of the New Shares have been transferred to the Company's bank account, have been shown to the undersigned notary, who expressly acknowledges them.

4) As a consequence of the above mentioned capital increase, as of 2 December 2015, the subscribed share capital of the Company amounts to one hundred and eleven thousand five hundred and forty-five US Dollars and eighty-nine cents (USD 111,545.89).

Therefore article 5.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is set at one hundred and eleven thousand five hundred and forty-five US Dollars and eighty-nine cents (USD 111,545.89) divided into:

- one hundred (100) unlimited shares (the "Unlimited Shares"),
 - four million fifty-three thousand one hundred and eighty (4,053,180) ordinary non-redeemable shares (the "Ordinary Shares"),
 - eight thousand two hundred and thirty seven (8,237) hurdle shares (the "Hurdle Shares"),
 - one million thirteen thousand two hundred and ninety six (1,013,296) redeemable class A1 shares,
 - one million thirteen thousand two hundred and ninety six (1,013,296) redeemable class A2 shares,
 - one million thirteen thousand two hundred and ninety six (1,013,296) redeemable class A3 shares,
 - one million thirteen thousand two hundred and ninety six (1,013,296) redeemable class A4 shares,
 - one million thirteen thousand two hundred and ninety six (1,013,296) redeemable class A5 shares,
 - one million thirteen thousand two hundred and ninety six (1,013,296) redeemable class A6 shares,
 - one million thirteen thousand two hundred and ninety six (1,013,296) redeemable class A7 shares,
- all class A1 to class A7 shares are referred as the "Special Shares", with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) per share, all of which are fully paid up (hereafter referred to as the "Shares")."

5) Furthermore, consequently to the above mentioned capital increases within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in the first paragraph of article 5.3 of the Articles of the Company has been decreased to eight hundred and ninety-nine million nine hundred and twenty-eight thousand four hundred and fourteen US Dollars and forty four cents (USD 899,928,414.44) so that article 5.3 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.3.** The un-issued but authorized share capital of the Company is set at eight hundred and ninety-nine million nine hundred and twenty-eight thousand four hundred and fourteen US Dollars and forty four cents (USD 899,928,414.44) divided into eighty-nine billion nine hundred and ninety-two million eight hundred and forty-one thousand four hundred and forty four (89,992,841,444) Shares, with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand seven hundred Euros (EUR 1,700.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le cinq janvier;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU:

Madame Alexia UHL, juriste, agissant en sa qualité de mandataire du conseil de gérance de Greeneden S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.180, en sa qualité de gérant commandité et gérant unique (le "Gérant Commandité") de Greeneden Topco S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.178 (la "Société"),

dûment autorisé à cet effet conformément aux résolutions du Gérant Commandité, agissant en sa capacité de gérant commandité et gérant unique de la Société, en date du 2 décembre 2015 (les "Résolutions").

Le comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) Conformément à l'article 5.1 des statuts de la Société (les "Statuts"), le capital social de la Société est fixé à cent onze mille cinq cent vingt-six US Dollars et trente-deux centimes (USD 111.526,32) représenté par,

- cent (100) actions de commandité ("Actions de Commandité"),
- quatre millions cinquante-deux mille cinq cent douze (4.052.512) actions ordinaires ("Actions Ordinaires"),
- huit mille cent dix-sept (8.117) actions hurdle ("Actions Hurdle"),
- un million treize mille cent vingt-neuf (1.013.129) actions rachetables de catégorie A1,
- un million treize mille cent vingt-neuf (1.013.129) actions rachetables de catégorie A2,
- un million treize mille cent vingt-neuf (1.013.129) actions rachetables de catégorie A3,
- un million treize mille cent vingt-neuf (1.013.129) actions rachetables de catégorie A4,
- un million treize mille cent vingt-neuf (1.013.129) actions rachetables de catégorie A5,
- un million treize mille cent vingt-neuf (1.013.129) actions rachetables de catégorie A6,
- un million treize mille cent vingt-neuf (1.013.129) actions rachetables de catégorie A7,

toutes les actions de catégorie A1 à A7 sont dénommées ci-après comme les "Actions Spéciales", ayant une valeur nominale d'USD 0,01 chacune, toutes les actions susmentionnées sont entièrement libérées (ci-après désignées les "Actions").

2) Conformément à l'article 5.3 des Statuts, le Gérant Commandité est autorisé, dans les limites du capital autorisé, fixé à USD 899.928.434,01 à (i) réaliser toute augmentation du capital social ou des fonds de la Société avec ou sans l'émission de nouvelles Actions Ordinaires, Actions Spéciales ou Actions Hurdle, étant entendu que le Gérant Commandité est autorisé à émettre de telles nouvelles actions en une ou plusieurs émissions et que le Gérant Commandité est libre de déterminer la/les catégorie(s) de nouvelles actions concernée(s) par chaque émission et (ii) l'émission d'obligations, de preferred equity certificates, warrants, options ou tous autres instruments convertibles, échangeables ou exerçables en actions et d'émettre des actions suite à la conversion ou l'exercice des instruments susmentionnés, étant entendu que si de tels instruments sont émis dans la période fixée à l'article 5.3.E des Statuts, les actions suite à la conversion ou l'exercice de tels instruments peuvent être émises après l'expiration de ladite période, il est entendu que le Gérant Commandité est autorisé à émettre lesdites nouvelles actions en une ou plusieurs fois et que le Gérant Commandité est libre de déterminer la/les nouvelles catégorie(s) d'actions qui seront concernée(s) par chaque émission.

Les actions et les instruments à émettre conformément aux dispositions de l'article 5.3.B des Statuts peuvent être payés par le biais d'apports en numéraire ou en nature par l'incorporation de réserves, de primes d'émission ou de profits non distribués, y compris en faveur de nouveaux actionnaires pour les trois derniers. Les actions à émettre conformément à l'article 5.3 des Statuts peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, étant entendu que (i) de telles actions ne peuvent être émises à un prix inférieur à leur valeur nominale et (ii) si la contrepartie due à la Société pour les nouvelles actions émises était supérieure à leur valeur nominale, alors l'excédent devrait être inscrit en tant que prime d'émission à l'égard desdites actions dans les comptes de la Société.

Le Gérant Commandité est spécialement autorisé à émettre lesdites actions et, lorsqu'applicable, les instruments à émettre conformément aux dispositions de l'article 5.3 des Statuts, sans réserver (i.e. par annulation ou limitation) le droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société existants pour souscrire à de telles actions. La suppression des droits

préférentiels de souscription doit être réalisée conformément aux dispositions applicables de tout pacte d'actionnaires ayant pu être conclu par les actionnaires de la Société de temps à autre.

L'autorisation expirera au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial C du procès-verbal d'assemblée générale tenue le 23 janvier 2012 et peut être renouvelée conformément aux dispositions légales applicables, étant entendu que le Gérant Commandité peut procéder à une augmentation de capital ou à une émission des instruments susmentionnés tel qu'à la date de l'assemblée générale ayant adopté l'article 5.3.E des Statuts (i.e. le 23 janvier 2012).

Le Gérant Commandité est autorisé à déterminer la place et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et de libération des nouvelles actions (mentionnées dans cet article 5.3 des Statuts) et si applicable, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le remboursement anticipé), les taux d'intérêt, les taux de conversion et d'échange desdits instruments (mentionnés dans cet article 5.3 des Statuts) ainsi que tous les autres termes et conditions de tels instruments, y compris leur souscription, émission et paiement sous réserve des dispositions applicables de tout pacte d'actionnaires ayant pu être conclu par les actionnaires de la Société de temps à autre.

Le Gérant Commandité est autorisé à effectuer toutes les actions nécessaires pour modifier les articles 5.1 et 5.3 des Statuts afin d'acter le changement du capital social émis et du capital social autorisé suivant toute augmentation conformément au présent article. Le Gérant Commandité est habilité à prendre ou autoriser les actions requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. De plus, le Gérant Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée les fonctions d'accepter les souscriptions, les conversions ou échanges et de recevoir le paiement pour les actions, obligations, preferred equity certificates, warrants, options ou instruments et faire toutes les actions nécessaires pour modifier l'article 5 des présents Statuts afin d'enregistrer le changement du capital social émis et autorisé suivant toute augmentation conformément à l'article 5.3 des Statuts.

3) Par des résolutions prises en date du 2 décembre 2015, le Gérant Commandité a décidé d'approuver l'émission de six cent soixante-huit (668) nouvelles actions ordinaires, 167 nouvelles actions de catégorie A1, 167 nouvelles actions de catégorie A2, 167 nouvelles actions de catégorie A3, 167 nouvelles actions de catégorie A4, 167 nouvelles actions de catégorie A5, 167 nouvelles actions de catégorie A6 et 167 nouvelles actions de catégorie A7, et 120 nouvelles actions hurdles, avec une valeur nominale d'USD 0,01 chacune (les "Nouvelles Actions"), en annulant les droits préférentiels de souscription des actionnaires actuels, conformément à l'article 5.3 des Statuts, de manière à augmenter le capital social de la Société d'un montant total de dix neuf US Dollars et cinquante-sept centimes (USD 19,57) afin de l'élever de son montant de cent onze mille cinq cent vingt-six US Dollars et trente-deux centimes (USD 111.526,32) à cent onze mille cinq cent quarante-cinq US Dollars et quatre-vingt-neuf centimes (USD 111.545,89), avec une prime d'émission d'un montant total de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept US Dollars et vingt-neuf centimes (USD 299.997,29).

Les Nouvelles Actions ont été souscrites et entièrement libérées par les souscripteurs tel qu'indiqué dans les Résolutions, et l'augmentation de capital et l'émission des Nouvelles Actions ont eu lieu le 2 décembre 2015.

Les documents justificatifs de l'émission et de la souscription des Nouvelles Actions, tels que les certificats de la banque indiquant que les fonds pour la souscription des Nouvelles Actions ont bien été transférés sur le compte bancaire de la Société, ont été montrés au notaire soussigné, qui en prend acte expressément.

4) Suite à l'augmentation du capital social avec effet au 2 décembre 2015, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à cent onze mille cinq cent quarante-cinq US Dollars et quatre-vingt-neuf centimes (USD 111.545,89).

Il s'ensuit que l'article 5.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" 5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à cent onze mille cinq cent quarante-cinq US Dollars et quatre-vingt-neuf centimes (USD 111.545,89) représenté par:

- cent (100) actions de commandité ("Actions de Commandité"),
- quatre millions cinquante-trois mille cent quatre-vingt (4.053.180) actions ordinaires ("Actions Ordinaires"),
- huit mille deux cent trente-sept (8.237) actions hurdle ("Actions Hurdle"),
- un million treize mille deux cent quatre-vingt-seize (1.013.296) actions rachetables de catégorie A1,
- un million treize mille deux cent quatre-vingt-seize (1.013.296) actions rachetables de catégorie A2,
- un million treize mille deux cent quatre-vingt-seize (1.013.296) actions rachetables de catégorie A3,
- un million treize mille deux cent quatre-vingt-seize (1.013.296) actions rachetables de catégorie A4,
- un million treize mille deux cent quatre-vingt-seize (1.013.296) actions rachetables de catégorie A5,
- un million treize mille deux cent quatre-vingt-seize (1.013.296) actions rachetables de catégorie A6,
- un million treize mille deux cent quatre-vingt-seize (1.013.296) actions rachetables de catégorie A7,

toutes les actions de catégorie A1 à A7 sont dénommées ci-après comme les "Actions Spéciales", ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollars (USD 0,01) chacune, toutes les actions susmentionnées sont entièrement libérées (ci-après désignées les "Actions").

5) De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus intervenue dans le cadre de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure dans l'article 5.3 des Statuts a été réduit à huit cent quatre-

vingt-dix-neuf millions neuf cent vingt-huit mille quatre cent quatorze US Dollars et quarante-quatre centimes (USD 899.928.414,44) de sorte que le premier paragraphe de l'article 5.3 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" 5.3. Le capital social de la Société non-émis mais autorisé est fixé à huit cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent vingt-huit mille quatre cent quatorze US Dollars et quarante-quatre centimes (USD 899.928.414,44) représenté par quatre-vingt-neuf milliards neuf cent quatre-vingt-douze millions huit cent quarante-trois mille quatre cent une (89.992.843.401) Actions ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollars (USD 0,01) chacune."

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 7 janvier 2016. 2LAC/2016/389. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053613/258.

(160012786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

RHC Dutch Residential Investment GP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 202.653.

Il résulte des résolutions écrites des associés de la Société prises en date du 28 Janvier 2016 que Madame Jennika Lindholm a été révoquée de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat.

Il est décidé de nommer:

- Monsieur Kevin Kelly, né le 27 mai 1971 à New York, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 345, Park Avenue, New York, NY 10154, États-Unis d'Amérique à la fonction de gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée;

- Monsieur John Sutherland, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt, Nouvelle-Zélande, résidant professionnellement au 2-4, Avenue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, à la fonction de gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Kemal Akyel;
- Kevin Kelly;
- John Sutherland.

Référence de publication: 2016061266/20.

(160022179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Pro-Toitures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4917 Bascharage, 45, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 63.378.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le 20 janvier de l'an deux mille seize, les actionnaires de la société 'PRO-TOITURES S.A.', représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Ratification de la démission de l'administrateur:

- Madame Estelle BADIA, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 29 avril 1958 et demeurant à L-4993 Sanem, 89, Cité Schmiedenacht.

2) Nomination de l'administrateur:

- Madame Carlota Isabel FREITAS DE ARAUJO FERREIRA, employée privée, née à Baiao (Portugal), le 20 novembre 1982 et demeurant à L-4607 Differdange, 29, rue de Lasauvage

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019 statuant sur les comptes de l'exercice social 2018.

Bascharage, le 20 janvier 2016.

Les Actionnaires

Référence de publication: 2016061231/20.

(160021697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Rowan Offshore Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.025.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grand Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.526.

Il est notifié qu'en date du 1^{er} février 2016, la Société a pris acte:

- de la démission de Monsieur Michael Doyle Boykin en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 31 janvier 2016.

La Société a également décidé de nommer:

- Monsieur Charman John Ancheta, né le 21 mars 1982 à Hawaii, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610, Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 31 janvier 2016 et pour une durée indéterminée.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Charman John Ancheta, gérant de catégorie A;
- M. Ralph John Whelan, gérant de catégorie A;
- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, gérant de catégorie B;
- M. Robert van 't Hoeft, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rowan Offshore Luxembourg S.à r.l.
Martinus Cornelis Johannes Weijermans
Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2016061256/24.

(160022094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.
